

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 32

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1172

32

Montreux, le 7 novembre 1975

éducateur

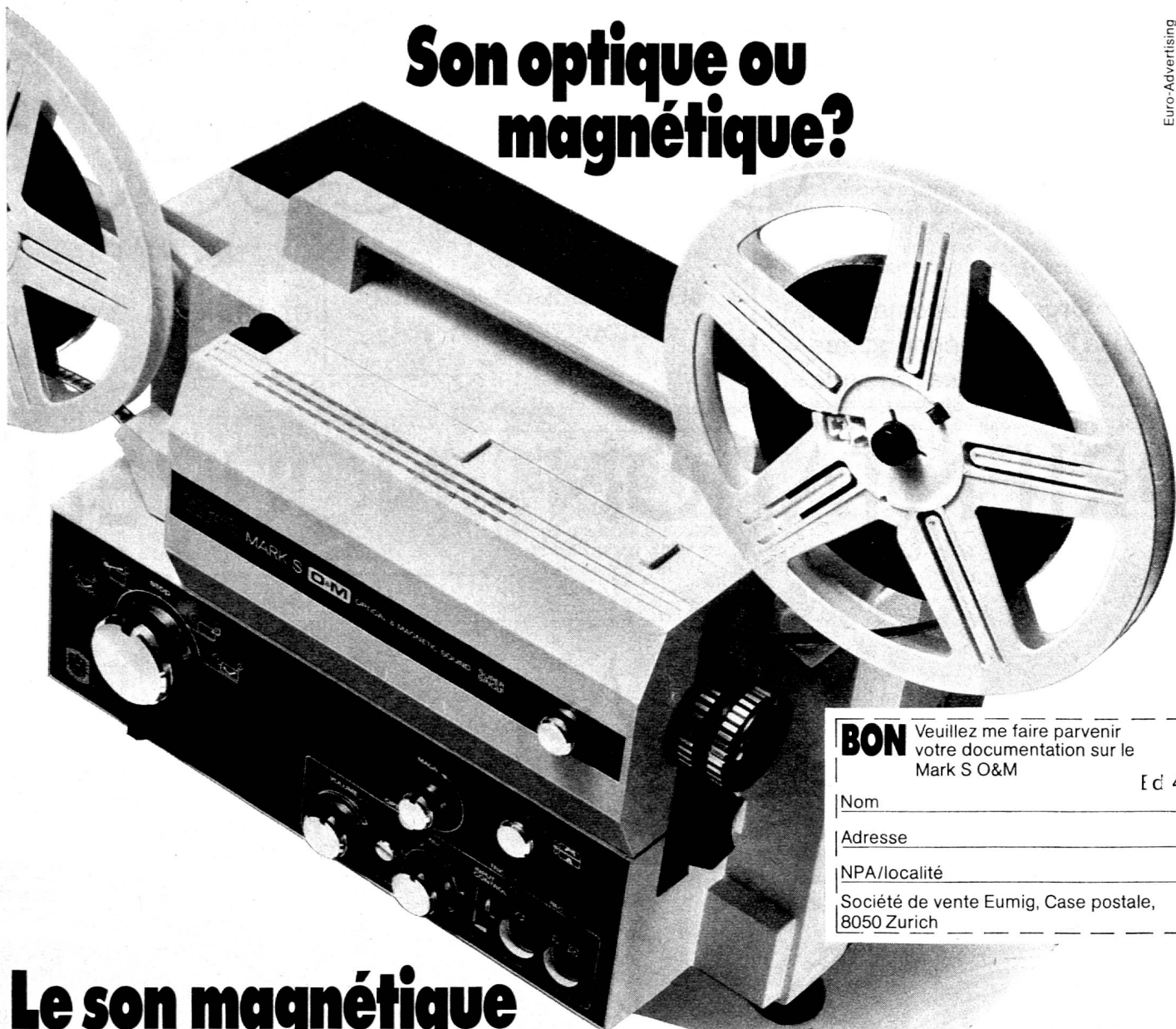
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

ORIENTATION NOUVELLE



Son optique ou magnétique?



BON Veuillez me faire parvenir votre documentation sur le Mark S O&M E d 4

Nom _____

Adresse _____

NPA/localité _____

Société de vente Eumig, Case postale, 8050 Zurich

Le son magnétique du présent et le son optique du futur enfin réunis dans un projecteur Super 8: Eumig Mark S O&M

Son optique pour les films d'enseignement

Dans les laboratoires spécialisés, on copie le son optique en même temps que l'image. C'est le procédé adopté surtout pour les tirages en grande série, pour les films d'enseignement et de divertissement. Actuellement, il y a déjà un grand choix de films à son optique.

Courbe de réponse:
80-5000 Hz à 24 im./sec.

Son magnétique pour vos propres films

Le principe du son magnétique en cinéma est le même que celui qui régit votre magnétophone. C'est pourquoi le Mark S O&M vous permet de sonoriser vos films avec facilité:

- 1^{re} phase - vous enregistrez la musique ou les bruitages
- 2^e phase - vous dites votre commentaire en surimpression (la musique ou les bruits s'estompent dès que vous parlez).

Courbe de réponse:
80-8000 Hz à 18 im./sec.,
75-10000 Hz à 24 im./sec.

Caractéristiques techniques.

Format Super 8, 18-24 im./sec.,
lampe halogène 12 V/100 W à miroir froid, amplificateur de 6 W, haut-parleur incorporé de 10 W, prise pour haut-parleur et pour amplificateur extérieurs, simplicité d'emploi assurée par chargement automatique et commutateur central.

Eumig Mark S O&M - le projecteur idéal pour l'enseignement: robuste, lumineux, avec une option sur l'avenir!



filmer «facile», filmez [®]



Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

PLÉTHORE OU PÉNURIE,
L'ENSEIGNEMENT A MI-TEMPS

Vaud	740
Genève	743
Neuchâtel	747
Jura	752
Fribourg	755
Valais	757

ORIENTATION NOUVELLE

10 questions, 1 sondage	739
-------------------------	-----

VAUD

Coupe AVEPS	740
Commission d'achats	741
Salaire 1976	742
Section de Lausanne	742
Communiqué	742
Le Cazard	742

GENÈVE

Energie nucléaire	744
CIA et élections	745
Convocation	746
Après l'assemblée du 21 octobre	747

NEUCHÂTEL

Campagne 1 + 1 = 10	749
---------------------	-----

JURA

La SPJ et le futur canton du Jura	753
Le système	754
Education physique	754
Ecole normale de Delémont	755

FRIBOURG

Assemblée des délégués	756
Nominations	756
La future indexation	756
Chez les maîtres de stages	757

DIVERS

Au jardin de la chanson	758
Jeu et Jouets	759
ARPEA, concours	759

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—

10 QUESTIONS

1 SONDAGE D'OPINION

S'agit-il dans un projet d'orientation nouvelle de la SPR de changer un cheval borgne contre un aveugle ?

L'évidence répond pour nous !

Nous devons renforcer notre unité, notre crédit, notre force face à l'opinion et aux pouvoirs publics.

Mais les décisions de la SPR devront tenir compte des solutions qui ne détruiront ni n'entameront l'unité entre les sections et la cohésion entre les membres.

Il ne s'agit pas de sous-estimer les particularités cantonales mais d'envisager des moyens d'actions directes de la SPR dans toute la Suisse romande.

Pour répondre à vos vœux, à vos aspirations, pour que votre voix soit entendue :

La commission : « Orientation nouvelle de la SPR » a lancé un sondage d'opinion adressé à tous les enseignants. Que chacun prenne la peine d'y répondre quelle que soit son adhésion à telle ou telle thèse.

La crédibilité du sondage d'opinion dépendra de l'abondance des réponses.

D'avance un grand merci pour la peine que vous prendrez et la célérité de vos réponses.

La commission : « Orientation nouvelle ».

N. B. Voir « Educateur » N° 14 du 9.5.1975 et N° 28 du 10.10.1975.

La SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie ?

Je citerai, à plusieurs reprises, l'article de notre collègue Badoux paru dans l'« Educateur » N° 27. Bien des points qui y sont soulevés correspondent en effet à la situation vaudoise.

Entre autres :

— il est difficile, voire impossible, aux administrations scolaires cantonales de dresser un constat chiffré aujourd'hui ;

— cependant, d'une manière générale, la situation est saine. Tous les maîtres formés et brevetés ont du travail. Mais un travail malheureusement pas garanti toute l'année. (La fin des périodes d'écoles de recrues, par exemple, rendra à plusieurs classes leur titulaire et mettra du même coup les intérimaires sur le pavé des préaux.)

Ainsi, dans notre canton, quelque quarante-cinq recrues rejoindront bientôt leurs postes respectifs, libérant autant de remplaçants et de remplaçantes ; ces derniers suppléeront alors des collègues convoqués à un cours de recyclage (activités créatrices, etc.).

Quant aux perspectives de pléthore ou de pénurie, il est faux d'en parler sans considérer successivement chaque degré d'enseignement. Chez nous, les maîtresses enfantines seront encore en nombre insuffisant pendant quelques années vraisemblablement, tandis qu'il y aura excédent aux degrés moyen et inférieur dès l'année scolaire 1976-1977. Dans les classes à options, un léger manque subsistera, peut-on craindre, dans la mesure où trop peu d'institutrices s'y intéressent ; le nombre des postes de travail est en augmentation, bien que dans une mesure nettement moindre que les années précédentes ; les établissements de formation vaudois se sont efforcés, de leur côté, de limiter le nombre des nouveaux élèves, en exigeant de tous qu'ils aient effectué la majeure partie de leur scolarité obligatoire sur sol vaudois d'une part ; d'autre part, soit en appliquant très strictement les dispositions réglementaires (classes de formation pédagogique) soit en fixant nettement plus bas le nombre d'admissions au concours d'entrée (écoles normales). Ce n'est toutefois pas avant deux ou quatre ans que cette nouvelle politique pourra faire sentir ses effets.

En résumé, le problème de l'emploi semble résolu à la rentrée 1975-1976 ;

par contre, il risque de se poser avec acuité en 1976-1977. La réponse vaudoise à la question « pléthore ou pénurie ? » sera donc le titre, tout particulièrement adéquat ici, de l'éditorial de Jean-Claude Badoux : « Une situation momentanément saine... ».

Enseignement à mi-temps

A quelques exceptions près dues à la pénurie (raisons de santé, collègues retraités, etc.) notre canton n'a pas expérimenté cette manière de travailler. Si la possibilité de donner quelques heures dans les classes à options existe, le Service primaire est réticent sitôt qu'il s'agit d'élèves plus jeunes et franchement opposé dans les premières années. Il justifie sa préférence pour le maître unique par des raisons pédagogiques dont aucune ne semble péremptoire à vrai dire, preuves en soient les quelques réussites enregistrées. Plus sérieuses, mais non insolubles, apparaissent les difficultés liées aux modalités d'application, notamment à la mise au concours d'un demi-poste : comment un enseignant marié avec ou sans enfant pourrait-il se satisfaire d'un demi-traitement ? Y aura-t-il cette similitude dans la manière d'enseigner et d'être du nou-

veau venu et de son collègue nécessaire à l'unité pédagogique si indispensable dans les petites classes ?

« Le travail à mi-temps ne peut aboutir qu'à voir la majorité des maîtresses mariées en profiter pour remplir mieux et avec moins de fatigue leurs devoirs familiaux et professionnels » affirmaient hier certains... affirment d'autres aujourd'hui. « Offrir cette faculté permettrait à des institutrices mariées de reprendre une activité professionnelle équilibrante tout en se consacrant à leur famille » disaient aussi certains hier... et disent d'autres aujourd'hui !

Autant d'hypothèses basées sur des idées à priori. En l'absence d'enquête officielle à son sujet, il est permis de croire que le travail à mi-temps n'affecterait guère le marché du travail, que c'est donc une question à envisager surtout indépendamment. Une étude sérieuse et objective a été demandée. Nul doute qu'elle permettrait de trouver des solutions nuancées dont enfants et maîtres n'auraient qu'à se féliciter et qui donneraient l'occasion à ceux-ci de profiter de la possibilité d'affiliation offerte depuis quelques années par la Caisse de pension sitôt qu'il y a au moins le demi-horaire normal. Le Congrès SPV du 25 mai 1974 a faite sienne cette position en proposant la création de postes de travail à mi-temps ou à temps partiel dans l'enseignement primaire.

Josée Probst-Kammermann.

Coupe AVEPS-OEPJ

Ski de fond

Date : mercredi 10 décembre 1975 (ou renvoi au mercredi 17 décembre).

Lieu : Le Brassus.

Longueur du parcours : 7 à 10 km.

Rendez-vous : 13 h. 45, place de l'Hôtel de la Lande, face au bureau de poste.

Premier départ : 15 h.

Participation : tous les enseignants et enseignantes sont cordialement invités. Cependant, la coupe ne pourra être attribuée qu'à un membre actif de l'AVEPS (voir statuts, art. 5).

Délai d'inscription : jusqu'au mercredi 3 décembre auprès de Pierre-André Reymond, route Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. 85 64 50, au moyen du bulletin ci-dessous.

Important : si le nombre des participant(e)s ne dépasse pas la dizaine, la course ne sera pas organisée.

..... à découper

Nom :

Prénom :

Rue :

N° postal - Domicile :

Tél. :

Signature :

participera à la course de l'AVEPS.

COMMISSION D'ACHATS SPV

ACTION D'AUTOMNE

5 APPAREILS KENWOOD 220 VOLTS 1 an de garantie

CHAUFFAGE

① PAROI CHAUFFANTE 2000 W

Le confort du chauffage électrique à huile, avec thermostat.

Prix conseillé Fr. 324.—

PRIX CA-SPV Fr. 164.—

② RADIATEUR-VENTILATEUR 2000 W

avec thermostat, commutateur à 3 positions, couleur orange uniquement ; en nombre limité.

Prix conseillé Fr. 117.—

PRIX CA-SPV Fr. 67.—

③ FRITEUSE 2000 W

très avantageuse, en inox, avec protection contre les éclaboussures ; capacité 3 litres, couleur jaune uniquement.

Prix conseillé Fr. 198.—

PRIX CA-SPV Fr. 157.—

STÉRÉO HI-FI

④ STUDIO 6

la nouvelle installation compacte stéréo :
Amplificateur stéréo, tuner OL/OM/OUC.
Tourne-disques (changeur automatique).
Magnétophone à cassettes.
2 enceintes acoustiques avec 3 m de câble.
Microphone stéréo, 1 cassette d'essai (60 min).

Prix conseillé Fr. 1490.—

PRIX CA-SPV Fr. 1050.—

⑤ GRAND CHOIX DES CHAÎNES HI-FI

Pour renseignements, s'adresser à la CA-SPV,
secrétariat SPV.

REMISE : 30 % MINIMUM

LIVRAISON : Fin novembre, début décembre, franco domicile.
PAIEMENT : Préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison.
COMMANDE : A l'aide du bulletin ci-dessous, en caractères d'imprimerie, s.v.p.
DÉLAI D'INSCRIPTION : 20 novembre 1975.
BULLETIN A RETOURNER A : CA-SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

M. Mme Mlle **NOM :** _____ **PRÉNOM :** _____
RUE : _____ **LOCALITÉ (N°) :** _____

COMMANDE : paroi chauffante à Fr. 164.— radiateur-ventilateur à Fr. 67.—
..... friteuse à Fr. 157.— studio 6 à Fr. 1050.—

TOTAL Fr. : que je paierai dans les 10 jours après la réception de ma commande.

DATE : _____ **SIGNATURE :** _____

Salaires en 1976

Le Conseil d'Etat reste désireux de maintenir intégralement la valeur réelle des traitements servis aux fonctionnaires. Dans ce but, sous réserve de l'approbation du budget 1976 par le Grand Conseil, il se propose d'apporter quelques aménagements à la rétribution de ses employés dès le 1^{er} janvier prochain.

Allocation unique

(ou de « rattrapage » pour l'année 1975)

Vraisemblablement de quelque 2 % du traitement de la fonction — le montant définitif ne peut être connu avant la fin de l'année — elle sera versée en février déjà.

Primes annuelles et de fidélité, contrairement à ce qui se passerait avec un 13^e mois, ne favorisant pas les traitements élevés, il a semblé logique au Département des finances de maintenir tel quel le calcul de l'allocation unique, c'est-à-dire de ne pas étudier l'introduction d'un système dégressif pour les classes supérieures ainsi que la pratique en a été instaurée ici et là cette année.

Indexation

(traitement 1976)

Il est prévu d'indexer les traitements 1976 à 169,7 points (actuellement 160,16 points), d'augmenter en fait leur montant nominal de 6 %.

A ce sujet, n'oublions pas qu'il s'agit d'indexations moyennes calculées avec beaucoup de prudence plusieurs mois avant la fin de l'année ; les 9,54 points considérés incluent donc en fait un rattrapage sur l'estimation admise pour 1975.

Allocations familiales

(dès le 1^{er} janvier 1976)

Il n'est pas envisagé de modifier l'allocation de ménage. En 1976, l'effort d'indexation, dans ce domaine, porterait en effet sur les indemnités pour enfants à charge. Elles deviendraient :

- jusqu'à 16 ans : **Fr. 80.**— ;
- de 16 ans à 25 ans, s'il y a formation professionnelle en cours, **Fr. 120.**—.

Dans l'un et l'autre cas, l'amélioration nominale est donc de **Fr. 10.**—.

Primes annuelle et de fidélité

(versées en 1976)

Il est évident que leur stabilité, au fil des ans, équivaldrait à une diminution

plus ou moins rapide de la rémunération totale.

Afin d'obvier à cette détérioration, il est envisagé d'élever de **Fr. 900.**— à **Fr. 1000.**— la valeur de la prime annuelle.

Retraités

(1976)

Comme ces dernières années, mais maintenant avec l'aide du Fonds de compensation de la Caisse de pensions, les rentes des pensionnés devraient être indexées dans la même mesure que les traitements.

En conclusion, aucune augmentation du salaire réel — pouvait-il d'ailleurs en aller autrement dans la conjoncture actuelle ? — mais une adaptation des différents secteurs de la rétribution au coût de la vie, tel qu'il apparaît dans l'indice des prix à la consommation.

P. Nicod.
Secrétaire général SPV.

N. B. Comme d'habitude, le dernier numéro de l'année de l'« Educateur » vous renseignera plus précisément sur vos traitements 1976... si le vote du budget a déjà eu lieu dans notre parlement cantonal bien entendu.

SPV – Section de Lausanne

Convocation

Mardi 11 novembre 1975 à 17 h.,
Rond-Point de Beaulieu, salle N° 2.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal.
2. Communications du comité.
3. Election des délégués et des délégués-suppléants à la SPV.
4. Rapports du caissier et des contrôleurs des comptes, propositions d'adoption des comptes.

5. Délégués SPV à la SPR : désignation des candidats de la section.
6. Election du comité.
7. Tour d'horizon des activités SPV par un membre du CC.
8. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est statutaire, malgré cela, nous vous attendons nombreux, les problèmes qui se dessinent à l'horizon le justifie.

Le président de la SPL.

Communiqué

Congrès cantonal

Composition du bureau :

Président : Jean-Claude Sheppard, 1349 Eclépens (tél. (021) 87 76 93).

Vice-présidente : Elsy Schmittler, Sorbiers 12, 1012 Lausanne (tél. (021) 28 02 28).

Secrétaire : Claudine Schafroth, Maison-Rouge 4, 1400 Yverdon (tél. (024) 21 66 40).

Scrutateurs : Hélène Striberni, route d'Arvel 12, 1844 Villeneuve (tél. (021) 60 18 80). Pierre-André Glauser, route de la Tour, 1867 Salaz-Orlon (tél. (025) 7 38 64).

Assemblée des délégués

Composition du bureau :

Président : Michel Gaudard, 1349 Romainmôtier (tél. (024) 53 14 79).

Secrétaire : Raymond Bernhard, place du Château, 1040 Echallens (tél. (021) 81 20 14).

Scrutateur : André Panchaud, ch. Pernessy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne (tél. (021) 32 71 97).

Le Cazard

Pour la saison 1975-1976, le Centre de loisirs « Le Cazard », 15 Pré-du-Marché à Lausanne, se propose d'organiser sans but lucratif des spectacles pour enfants, dans des domaines divers, comme le théâtre, le mime, les marionnettes et la chanson. C'est ainsi que le mercredi 12 et le samedi 15 novembre, en matinée, à 14 h. 30, Rjcet Barrier donnera un tour de chant spécialement conçu pour les enfants.

Entrée : Enfants Fr. 4.—. Adultes : Fr. 6.—. Prix spécial pour classe ou collectivité d'au moins 15 enfants : Fr. 2.— par enfant.

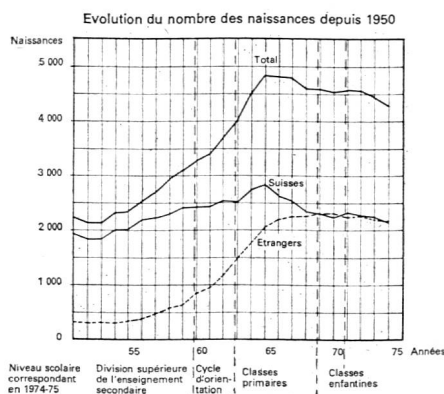
Pour tous renseignements : Jean-Marc Desponds, instituteur. Tél. (021) 20 52 61.

La SPR UNE ET DIVERSE

Ni pléthore, ni pénurie... mais enfin la possibilité de diminuer les effectifs

Situation générale

Le nombre des naissances par année, à Genève, a diminué de plus de 500 unités entre 1965 et 1975.



De plus, les observations démographiques récentes montrent qu'au cours de ces dernières années, le « gain migratoire » (différence entre le nombre d'immigrés et le nombre d'émigrés en une année) tend vers zéro devient négatif pour les âges de 0 à 19 ans (durant les années 60 ce taux migratoire était nettement positif; les volées qui entraient au cycle comptaient 5 à 600 élèves de plus que les naissances 12 ans plus tôt).

Ces deux phénomènes, nombre de naissances en diminution et taux migratoire tendant vers zéro, amènent naturellement une diminution du nombre des élèves des classes primaires. (Le nombre des élèves d'école enfantine reste stable en raison de la scolarisation toujours plus importante des élèves de 4 ans.)

Recrutement

Parallèlement à cette diminution du nombre d'élèves, les jeunes se présentent de plus en plus nombreux à la porte des études pédagogiques; en effet le nombre de maturités est actuellement en forte augmentation tant en raison de l'augmentation du nombre des naissances dans les années 1955-1960, que de la démocratisation des études.

La direction des études pédagogiques a donc dû pratiquer, dès 1972, une politique de contingentement. En effet, dans

notre canton, tout enseignant titulaire d'un brevet est assuré d'obtenir un poste à la fin de ses études. Pour éviter une pléthore éventuelle, il a donc fallu, dès 1972, limiter le nombre de candidats admis en 2^e année d'étude pédagogique (la sélection étant donc faite en fin de première année).

Cette mesure a amené la direction des études pédagogiques à éliminer :

- 17 maîtresses enfantines en 1972;
- 1 institutrice de classe spécialisée et 6 maîtresses enfantines en 1973;
- 8 institutrices primaires en 1974.

Dès cette année, face à l'afflux encore grandissant de candidats (240 inscriptions), des examens d'entrée ont été établis. Seuls, 118 candidats ont été admis en première année des études pédagogiques; comme 100 d'entre eux seront autorisés à poursuivre en 2^e année, il faut espérer qu'aucune nouvelle sélection ne sera nécessaire. Relevons enfin que le nombre de brevets décrochés a varié ces

dernières années entre 96 et 142, selon le tableau suivant :

1970	96	1976	100 (prévisions)
1971	96	1977	136 (prévisions)
1972	120	1978	100 (prévisions)
1973	142		
1974	124		
1975	97		

Commentaires

Si la SPG a admis le principe du contingentement, elle ne manque pas d'être préoccupée par l'ampleur du phénomène. Aussi tient-elle à lier ce problème à celui de l'effectif des classes. C'est le seul moyen dont elle dispose pour concilier deux objectifs prioritaires : améliorer les conditions de travail des élèves et des maîtres, assurer une formation et un emploi aux nombreux jeunes qui obtiennent actuellement leur maturité.

Ce printemps déjà, la SPG est intervenue auprès de l'opinion publique et des députés pour éviter que, à la suite des propositions de certains partis politiques, l'effectif de nos classes soit augmenté de 2 élèves. Elle a obtenu aussi que la DEP ouvre autant de classes en 1975 qu'en 1974 (1417), ce qui permet, en raison de la diminution du nombre des élèves, d'abaisser quelque peu l'effectif moyen :

enfantin	23,88
primaire	25,21

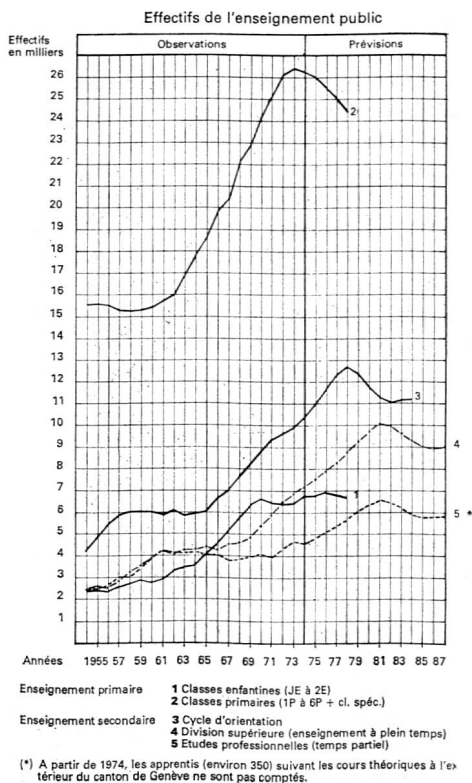
Mais chacun peut constater dans son école que la notion « d'effectif moyen » cache des réalités fort différentes. Si certaines classes privilégiées ne comptent qu'une vingtaine d'élèves, nous savons aussi que l'on trouve cette année encore dans notre canton des classes :

- de 4 degrés à 25 élèves;
- de 2 degrés à 30 élèves;
- de 1^{re} primaire à 31 élèves;
- de 6^e primaire à 30 élèves.

Ainsi donc, pour que la situation s'assainisse véritablement, la SPG devra obtenir la STABILISATION DU NOMBRE DE CLASSES à 1417 DURANT CES TROIS PROCHAINES ANNÉES AU MOINS.

Conclusions

On constate donc qu'à Genève, en raison du contingentement introduit au niveau des études pédagogiques, il n'y a ni pléthore, ni pénurie de personnel enseignant primaire et enfantin.



Nous avons par contre enfin l'espoir de pouvoir former un nombre suffisant de jeunes collègues, condition indispensable à la diminution des effectifs et à l'amélioration de nos conditions de travail.

Mi-temps

Il n'y a actuellement à Genève aucune expérience de classes tenues par deux enseignants.

Seuls les maîtres et maîtresses de disciplines spéciales et quelques institutrices responsables des cours de français ou des classes de soutien ont la possibilité de travailler à mi-temps ou à temps partiel.

Le travail à mi-temps préoccupe naturellement la

SPG ; une commission est à l'œuvre depuis ce printemps. Elle prépare un document à propos des classes tenues par deux enseignants. L'assemblée de la SPG sera consultée prochainement à ce sujet, de manière à pouvoir présenter, cet hiver encore, des propositions d'expérimentation à la direction de l'enseignement primaire.

Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement dans ces colonnes. P. Dunner.

Energie nucléaire

A la suite de différents encouragements, le groupe de travail « énergie nucléaire » se propose de reprendre dans notre bulletin corporatif les thèmes exposés lors de l'assemblée du 21 octobre 1975. Les sujets abordés seront les suivants :

- Aspect technique des centrales nucléaires.
- Déchets.
- Problèmes biologiques, chaînes alimentaires.
- Problèmes économiques et politiques.
- Problèmes humains.
- Autres formes d'énergie.

Nous souhaitons que les pages qui suivent fassent l'objet de remarques, d'échanges d'idées, de questions.

Nous traiterons tout d'abord les aspects techniques et scientifiques, dont il est souvent question dans les journaux et dans le grand public. Nous présenterons ensuite les problèmes humains posés par l'utilisation de l'énergie nucléaire et qui sont, nous semble-t-il, les premiers problèmes à un tournant possible de notre civilisation.

Aspect technique des centrales nucléaires

Une centrale nucléaire est une installation qui fournit de l'énergie en utilisant celle qui est libérée par des réactions nucléaires. De plus, le mot « centrale » sous-entend qu'il s'agit d'une installation importante ayant un caractère industriel et fonctionnant donc avec des impératifs économiques ; en d'autres termes, le prix de revient de l'énergie produite sera un élément important à prendre en considération.

Il faut préciser tout de suite qu'il est impossible actuellement de passer directement de l'énergie nucléaire à l'énergie électrique. L'énergie thermique est un stade intermédiaire obligatoire.

Une centrale nucléaire est composée de deux parties bien distinctes : un réacteur qui fournit de la chaleur et un groupe turbine-alternateur qui transforme cette chaleur en électricité.

Production de l'énergie thermique ; combustible

Lorsqu'un neutron libre entre en collision à vitesse adéquate avec un noyau atomique lourd (uranium, plutonium) il est absorbé et le noyau lourd se divise en deux parties principales : c'est la fission ; simultanément, de l'énergie est dégagée et se présente finalement sous forme de chaleur et de radiations radio-actives. Le noyau libère aussi quelques neutrons qui, à leur tour, peuvent diviser de nouveaux noyaux : c'est la réaction en chaîne.

Les parties du noyau atomique subsistant après la fission sont appelées produits de fission, déchets.

L'uranium est un combustible qui, à l'état naturel, n'a que le 0,7% de ses noyaux fissionables. On peut l'enrichir au moyen de techniques extrêmement coûteuses dont l'URSS et les USA ont le monopole.

Contrôle et protection

La réaction en chaîne amorcée, il faut la contrôler. Pour cela, on plonge plus ou moins loin dans le cœur du réacteur, des barres d'un matériau avide de neutrons, tel que le bore ou le cadmium ; il est possible ainsi, en cas de nécessité, de stopper complètement la réaction.

Pour se protéger contre les radiations, on entoure le réacteur d'un « bouclier biologique ». Ce bouclier est composé d'acier (20 cm. environ) et de béton (plusieurs mètres), ces matériaux ayant le pouvoir de diminuer les radiations par absorption.

Transport de l'énergie thermique et refroidissement (voir schéma)

Le problème clé est celui du transport de l'énergie thermique. En fait, c'est lui qui limite la puissance d'une centrale nucléaire car les techniciens se heurtent à des problèmes de résistance des matériaux (chaleur dans le cœur du réacteur) et de pouvoir caloporteur des réfrigérants.

Il existe pour les centrales classiques deux types de refroidissement, l'eau ou

le gaz. L'eau ne coûte pas cher et présente un avantage : tout en refroidissant le cœur, elle ralentit les neutrons (effet modérateur). Par contre, elle ne permet pas de travailler à de hautes températures (280 à 300 degrés max.). De plus, pour garder toutes ses propriétés de réfrigérant, elle doit rester à l'état liquide ce qui nécessite des pressions de 70 à 150 kg par cm². Les gaz, eux, n'ont aucun effet modérateur sur les neutrons mais ils permettent de travailler à de plus hautes températures (340 à 850 degrés).

Pour éviter toute contamination radioactive de l'extérieur par le réfrigérant, on divise le système de refroidissement en trois circuits. Dans le circuit primaire, une pompe fait circuler le réfrigérant du cœur à l'échangeur de température. Dans l'échangeur, l'eau du circuit secondaire se transforme en vapeur qui actionne la turbine. A la sortie de celle-ci, la vapeur cède sa chaleur et retourne à l'état liquide dans l'immense serpentin du condenseur. Ce dernier est refroidi par l'eau du fleuve qui représente le circuit tertiaire. Il faut noter que pour une centrale de 1000 MW le débit d'eau doit être de 100 m³ par seconde et que la température de l'eau du fleuve ne doit pas être augmentée de plus de 3 degrés par centrale (normes suisses). Si le débit du cours d'eau est trop faible, il faut alors avoir recours à des tours de refroidissement (diamètre à la base : 140 mètres, hauteur : 140 mètres env.).

Déchets

L'une des grandes questions posées par l'utilisation de l'énergie nucléaire est celle des déchets radio-actifs. Ces déchets sont de types très divers, mais tous dispensent une énergie bien contrôlée plus ou moins grande et de durée variable. Certains perdent leur énergie en une fraction de seconde, d'autres après des milliers d'années.

Que faire de ces déchets ?

Une partie d'entre eux est rejetée immédiatement dans l'environnement sous forme de gaz. La plus grande partie cependant est répandue dans l'atmosphère lors du retraitement de l'uranium. D'au-

tres sont groupés et rassemblés dans des containers que l'on précipite dans les océans.

Il s'agirait de donner des renseignements précis sur la quantité de ces déchets et sur leur toxicité. Nous ne retiendrons ici que le problème des déchets hautement radio-actifs. Parmi eux, nous trouvons les produits les plus redoutables : strontium 90 et caesium 137 ainsi que le plutonium et le curium. Les conditions de stockage, pour le strontium et le caesium notamment, devraient être sûres pendant au moins 6 siècles. Pour le plutonium 239, il faudrait qu'elles atteignent des dizaines de milliers d'années puisqu'il faut attendre 24 000 ans pour que l'énergie libérée diminue de moitié...

On a envisagé de se débarrasser de ces

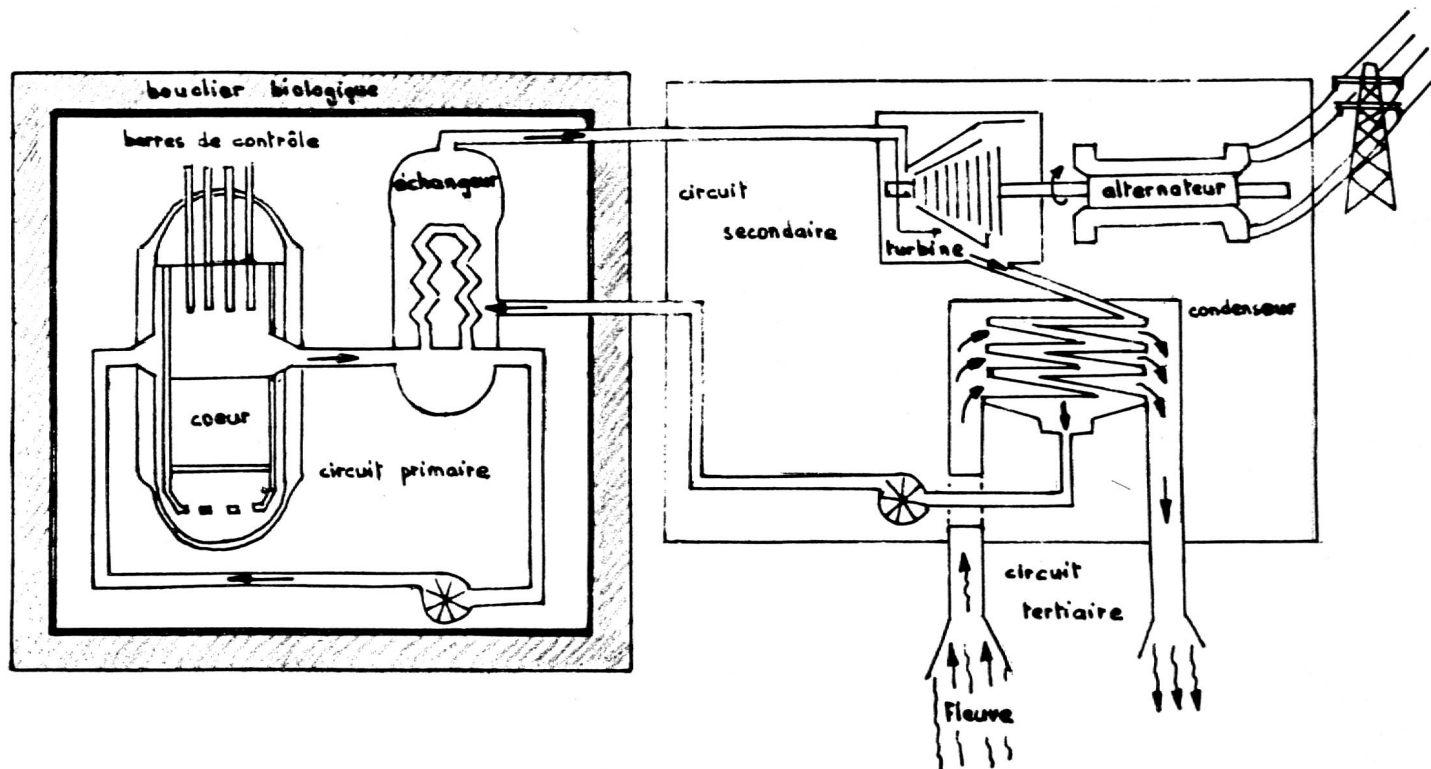
déchets en les expédiant dans la direction du soleil à l'aide de fusées, solution risquée (échecs possibles au départ) et coûteuse. Cette proposition n'a finalement pas été retenue. On prévoit plutôt de stocker ces déchets dans des formations géologiques stables, c'est-à-dire dans des couches de terrain qui n'ont pas subi de changements depuis longtemps. Les mines de sel possèdent ce caractère de stabilité, aussi est-il question de les utiliser à de telles fins. En aucun cas, ces déchets ne devraient atteindre notre environnement, même en quantité limitée. En outre, ils devraient être refroidis en permanence. Des essais ont été réalisés pour les enrober d'une gaine de verre (vitrification). Toutefois on ignore actuellement les capacités de résistance du verre à l'irradia-

tion et à la chaleur au cours de longues périodes. La chaleur dégagée serait absorbée par le sel environnant.

Quelle que soit la technique envisagée, un contrôle concernant notamment l'étanchéité et la température des containers ainsi que la stabilité du site, devrait être mis sur pied. D'autre part, une comptabilité exacte des quantités de radio-éléments stockés devrait être mise en place. La transmission sans défaillance d'une génération à la suivante de toutes les données concernant le site et les conditions de stockage devra être assurée.

Actuellement, ce genre de déchets est stocké aux abords des centrales.

Groupe « énergie nucléaire ».



CIA et élections

Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'une collusion entre CIA américaine et élections aux Chambres fédérales, mais tout simplement des élections quadriennales à l'assemblée des délégués et au comité de notre CIA genevoise ! Fixées au 20 novembre pour la première, et au 11 décembre pour le second, elles seront, semble-t-il, tacites dans les groupes C et D (enseignement primaire et enfantin), grâce à l'accord intervenu entre les principaux représentants des intéressés (AMSEP, SPG, cadres).

Elections

Les statuts ayant subi des modifications, votées par l'assemblée des délégués,

il convient de relever deux points nouveaux concernant ces élections :

1. Tous les membres de la caisse, sociétaires et épargnants, ont maintenant droit de vote et d'éligibilité (art. 29, al. 3).

2. Le nombre des membres de l'assemblée des délégués est fixé à 180, celui du comité à 40 (art. 29, al. 2, art. 31, al. 1) alors qu'auparavant il était proportionnel au nombre des sociétaires.

Le premier de ces deux articles a entraîné une augmentation considérable du nombre des membres de la caisse, essentiellement pour les groupes A (corps intermédiaire de l'université) et B (suppléants secondaires) qui sont les seuls à gagner quelques sièges à l'assemblée des

délégués et au comité. Pour les groupes C et D, si les nouvelles modalités n'entraînent pas de changements quant à leur représentation au sein du comité (C = 4, D = 2), elles se traduisent par contre, **au niveau des délégués**, par une diminution du nombre de ceux-ci (C = — 19, D = — 4). C'est pourquoi, après accord avec l'AMSEP et les cadres sur le nombre proportionnel de représentants auxquels ces groupes ont droit, la SPG a pu, pour remplir ses propres sièges simplement reconduire ceux qui, parmi les fidèles assidus des assemblées CIA, tenaient à continuer.

Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les col-

lègues qui ont participé, quelquefois pendant plusieurs années, aux assemblées et ont défendu les intérêts de nos groupes C et D.

En ce qui concerne le **comité**, nous avons dû malheureusement prendre acte de la démission de Pierre Haubrechts, qui a entamé une retraite active cet automne. Tout le groupe C, et particulièrement la SPG, le remercie très vivement pour le travail qu'il a accompli pendant de nombreuses années au comité CIA, et lui souhaite une heureuse retraite, régulièrement indexée au coût de la vie ! Pour le remplacer, nous avons le plaisir d'annoncer la candidature de Michel Crausaz, spécialiste des questions financières (formation commerciale et comptable), qui pourra nous éclairer sur les opérations subtiles nécessitées par une caisse aussi importante que la nôtre. Les autres membres du comité ont accepté de se représenter. Il s'agit de : groupe C : Gustave Jenny, Hélène Olivet, Liliane Palandella ; groupe D : Edsa Gasser, Arlette Notz.

Rétrospective

A l'occasion de la fin de cette période de « législation », il m'a paru intéressant d'établir un bilan succinct de l'activité déployée par le comité CIA, dans son ensemble, durant les quatre dernières années, ceci surtout à l'intention des collègues qui n'ont ni le temps et/ou ni les renseignements voulus pour suivre cette activité, et qui se demandent parfois quel volume et quel genre de travail peut bien s'effectuer dans les différents organes, commissions, groupes et sous-groupes de leur caisse de retraite !

Du point de vue **administratif**, le changement le plus important est sans conteste la réorganisation du secrétariat, avec l'engagement d'un secrétaire administratif — M. Nicolet — le passage sur fichier électronique de tous les comptes individuels, la disparition des teneurs de livres, la disparition de la commission « prêts et pensions » (travail repris par le secrétariat, et le comité le cas échéant), et enfin, après bien des péripéties, la réimpression des statuts, indigestes c'est vrai, indispensables pourtant. Dans sa forme actuelle, le secrétariat, et particulièrement son secrétaire général, assurent une préparation et une diffusion bien organisées et très efficaces de l'information et des documents.

Relevons aussi les nombreuses discussions sur la réorganisation des organes de la caisse — comité et assemblée des délégués — approuvée par la dernière assemblée des délégués, et partiellement évoquée plus haut (art. 28 à 35).

Côté **financier**, il faut mentionner les nombreux placements de nos capitaux à des intérêts en progression et selon des

règles précises (art. 39) qui devraient, théoriquement!, nous garantir des revenus sains non seulement financièrement, mais aussi socialement et écologiquement. A noter également l'achat de huit groupes d'immeubles, situés dans des zones différentes, et dans lesquels il a été possible de loger un certain nombre de fonctionnaires inscrits sur la liste d'attente. A signaler encore parmi d'autres mesures, la hausse du taux d'intérêt sur les comptes d'épargne, la nouvelle répartition des cotisations entre l'Etat (7,25 %) et les membres (6,75 %), et le passage récent à de nouvelles bases techniques (tables de mortalité actuelles et hausse du taux d'intérêt technique de la caisse).

Les **modifications de statuts** ont été très nombreuses durant cette période quadriennale. Près du tiers des articles ont été revus et modifiés. Citons pour mémoire ceux ayant trait aux pensions — d'invalidité, de veuves, d'orphelins, différées — (art. 17 à 25), à l'affiliation générale de tout le personnel de l'Etat (art. 3 et 4), au passage de la qualité d'épargnant à celle de sociétaire (art. 5bis), à l'étalement du paiement de la finance d'entrée et des rachats d'année de service (art. 4ter et 5).

A ce chapitre, il ne faut pas oublier le remarquable travail accompli par les collègues féminines présentes au comité depuis plusieurs années avant cette législation (Hélène Olivet, Arlette Notz, Camille Gremaud) et qui a enfin abouti à l'accord de principe de l'assemblée du 10 janvier 1974 sur l'**article 25A**. Celui-ci prévoit le remboursement des cotisations de tout sociétaire décédé qui ne laisse pas de veuve (toutes les femmes et les hommes célibataires sont concernés) à des bénéficiaires désignés précédemment par écrit au comité CIA. Nous ne saurions trop encourager, une fois de plus, toutes nos collègues féminines à prendre la plume et à écrire au secrétariat, en mentionnant l'article 25A et le nom des personnes en faveur desquelles elles désirent tester (lettre manuscrite, datée, signée, rang et part des héritiers désignés).

Enfin, le comité a étudié une vingtaine de **cas individuels** et plusieurs demandes d'affiliation du personnel d'institutions diverses ; il a également mis sur pied une convention de libre passage susceptible d'être signée avec d'autres institutions et protégeant les droits acquis de nos membres.

Avenir

Parmi les préoccupations les plus urgentes que la CIA va avoir à résoudre, celles débattues au sein du Loch-Ness de l'Inter-caisse (CIA, CEH, CP) sont certainement les plus importantes : structures

de ces caisses, dont l'évolution vers un **système mixte à prime moyenne générale** est de plus en plus probable, intégration de toutes les allocations au 1^{er} janvier 1976, adaptation à une échelle mobile des salaires.

D'autres problèmes plus particuliers sont en chantier : articles sur le cumul, affiliation des sociétaires avec réserves, escompte AVS facultatif.

Enfin les **fonds de subsides**, y compris celui du groupe C veillé précieusement par notre collègue Gaudin jusqu'à ces derniers temps, font l'objet de réflexions perplexes étant donné leur hétérogénéité et leur dépendance plus ou moins élastique de la CIA. Nous aurons l'occasion de vous en parler.

Il ne nous reste qu'à vous rappeler la dernière assemblée des délégués avant les élections, qui concerne encore **tous les délégués actuels**, puisqu'elle a lieu **mardi 18 novembre**, à 17 h., à UNI II.

ATTENTION : VOTE DÉFINITIF DE L'ARTICLE 25A.

Tous les membres qui vous représentent au comité CIA restent à votre disposition pour les compléments d'information ou renseignements divers dont vous pourriez avoir besoin.

Liliane Palandella.

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont invités à participer à l'**ASSEMBLÉE DES FONCTIONNAIRES**, mardi 11 novembre, à 20 h. 30, Salle du Faubourg.

A l'ordre du jour de cette assemblée unitaire des fonctionnaires :

- compensation intégrale du renchérissement ;
- semaine de 40 heures ;
- 4 semaines de vacances.

Des commentaires à cet ordre du jour vous parviendront avec la convocation individuelle.

Le comité.

Après l'assemblée du 21 octobre

Curieuse assemblée qui comprenait dans son ordre du jour un thème inhabituel : l'information relative aux problèmes posés par la construction de centrales nucléaires.

Personnellement concernés depuis longtemps par les risques du nucléaire, puisque habitant et enseignant à moins d'un km. de la centrale projetée de Verbois, nous sommes sortis assez insatisfaits de la réunion. L'information très précise de nos collègues a permis à chaque enseignant présent de prendre conscience non seulement de problèmes techniques, mais surtout de questions éthiques qui ne peuvent nous laisser indifférents. Au moment où notre existence et celle des enfants qui nous sont confiés se jouent sur une décision essentiellement économique, il nous est apparu que les enseignants doivent trouver une action plus efficace que la diffusion de tracts et la récolte de signatures. Que devons-nous faire ?

En dehors de toutes considérations politiques ou économiques, n'avons-nous pas le DEVOIR d'alarmer la population de notre village, de notre quartier, nos parents d'élèves ? Nous ne pouvons plus rester cloisonnés dans notre sphère d'activités pédagogiques et continuer à rechercher l'amélioration de notre enseignement, sans viser avant tout à préserver pour les générations futures un monde viable, une qualité de vie pour l'avenir.

Les propos alarmistes tenus particulièrement par Denis Perrenoud ont convaincu beaucoup d'entre nous de la nécessité d'agir, en tant que pédagogues, au nom des intentions que nous poursuivons dans nos classes. Certes, l'information doit précéder toute action. Mais, devant l'ampleur des dangers que les responsables de l'énergie nucléaire n'ont eux-mêmes pas surmontés, choisissons, une fois n'est pas coutume, une solution énergique : imaginez un instant le formidable

impact qu'aurait, dans l'opinion publique, un arrêt de travail de tous les enseignants genevois (romands ?), pour exiger une réflexion de tous, pour proclamer massivement que l'enseignant ne peut continuer à agir pédagogiquement d'une manière cohérente dans un monde qui va à son autodestruction.

Encadrée par une information diffusée à tous les niveaux (instituteurs dans son rayon local, associations professionnelles face à l'Etat, à la presse, etc.), une telle démarche favoriserait une prise de conscience collective. De plus, l'opinion publique s'étonnerait peut-être que l'enseignant genevois peut avoir d'autres préoccupations que ses revendications matérielles...

Yves et Evelyne Delieutraz.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

La SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie ?

Au début de la présente année scolaire, 30 normaliens environ n'ont pas été engagés à la tête d'une classe.

Faisant suite à de nombreuses années de forte pénurie, la pléthore est arrivée de façon soudaine. Cependant, pour cette année, elle se présente de façon atténuée de par le fait que personne n'est au chômage.

Tous les nouveaux collègues restés « sur la touche » sont occupés actuellement à des remplacements plus ou moins longs. Ils reçoivent un salaire d'à peu près Fr. 1800.— par mois.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce brusque renversement de la vapeur ; ils se sont produits presque simultanément.

La récession économique

Outre les « serrages de ceintures » sur lesquels nous ne reviendrons pas, le ralentissement des affaires a eu dans l'enseignement primaire (comme ailleurs) des prolongements, des conséquences auxquels nous n'étions pas habitués :

- démissions beaucoup moins nombreuses pour raisons familiales (mariage, maternité, etc.) ;
- retour d'institutrices qui n'enseignaient plus depuis quelques années ;
- moins de demandes de congé pour cause de départ à l'étranger (voyage ou enseignement).

La diminution du nombre des élèves

Il ressort des statistiques du Service de l'enseignement primaire communiquées par M. R. Hügli que le nombre d'élèves du degré primaire a diminué de 529 unités entre l'année scolaire 1974-1975 et celle que nous vivons actuellement. Conséquence directe de cette régression, 29 classes ont été fermées.

Si l'on pousse plus loin l'observation, on note que :

1. Le nombre de classes à 1 degré a diminué ; de 506, il est passé cette année à 481.
2. Contre toute attente, les classes à deux ou plusieurs ordres sont très légè-

ment moins nombreuses ! On en comptait 77 l'an dernier, il y en a 76 aujourd'hui.

3. Les 42 classes de l'enseignement spécialisé demeurent.

De plus, si le nombre d'élèves par classe n'a pratiquement pas varié (moyenne entre 21 et 22), on assiste à des situations surprenantes.

Exemples : il se trouve actuellement dans le canton 1 classe à deux ordres (4^e-5^e) lourde de 30 élèves. A l'autre extrémité, 1 classe à 1 degré (1^{er}) n'est formée que de 8 élèves !

Les répartitions arrêtées par les commissions scolaires (en collaboration ou non avec le DIP) nous choquent. Ces disparités renforcent le malaise qui règne chez les enseignants.

Enfin il est intéressant de noter au passage qu'il y a 3 ans (année 1972-1973) les nombres d'élèves et des classes étaient sensiblement les mêmes que ceux d'aujourd'hui : 12 957 élèves étaient répartis dans 591 classes (moyenne 21,92).

L'augmentation du nombre d'étudiants à l'EN

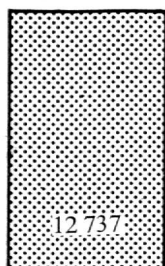
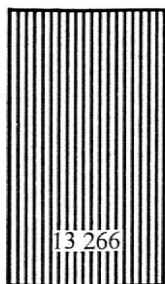
Tant et aussi longtemps que ce nombre ne dépassait pas 60, la pénurie se faisait toujours sentir. Pour y faire face, le DIP devait avoir recours aux services d'en-



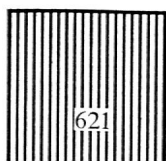
année scolaire 1974-1975



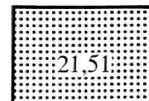
année scolaire 1975-1976



élèves



classes



moyenne

seignants étrangers et de personnes non titrées.

A la rentrée d'août 1974 par exemple il manquait encore 10 enseignants au niveau primaire. Le département avait alors réengagé 6 retraités et reconduit l'engagement de quelques auxiliaires.

L'effectif des normaliens a été important au cours de ces trois dernières années : plus de 80 étudiants chaque année.

Cette évolution réjouissante au début a permis d'atténuer dans une large mesure la pénurie. Mais, par la suite (et avec le recul) elle se révèle d'autant plus inquiétante que le nombre d'élèves commençant la scolarité obligatoire tombe de 2245 (1974-1975) à 2097 (1975-1976).

Enfin en juin prochain, l'EN livrera sa dernière forte volée d'environ 80 nouveaux enseignants.

On peut donc admettre que si cette année la « machine » a passé de justesse à l'orange, elle sera vraisemblablement « coincée » au rouge dans quelques mois.

Mesures prises

1. A l'endroit des normaliens (volée 1973-1975).

Création par le DIP avec l'accord des intéressés d'un fonds d'entraide.

2. Envers les enseignants en place.

Des collègues normalement titrés et au bénéfice d'une certaine expérience n'ont pas été nommés là où ils avaient sollicité un poste. Comme des auxiliaires, ils ont été engagés pour une année avec des conditions draconiennes.

3. A l'Ecole normale.

Les nouveaux candidats (volée 1975-1977) ont été très clairement orientés : aucune garantie de travail ne leur est donnée à la fin de leurs études.

D'autre part il n'a pas été instauré de « numerus clausus » à l'EN. Son directeur et le DIP estiment que tout bachelier doit avoir la possibilité d'acquérir une formation professionnelle.

D'ailleurs le coup de frein semble s'être donné de lui-même puisque cet automne, l'effectif des nouveaux étudiants après les épreuves et les stages d'orientation est de l'ordre d'une cinquantaine.

4. Le Service de l'enseignement primaire en collaboration avec les associations d'enseignants (SPN et SNEPP) étudie actuellement la question de

L'enseignement à mi-temps

Donnant suite à des demandes émanant de milieux pédagogiques et politiques (postulat Aubry accepté par le Grand Conseil le 22 mai 1975) le DIP envisage de confier l'enseignement dans des classes déterminées à des maîtres(ses) travaillant en duo. Ce système devrait entrer en vigueur au début de la prochaine année scolaire.

D'ailleurs, depuis 3 ans, une classe de La Chaux-de-Fonds est conduite en duo par une institutrice et un instituteur. Selon M. R. Hügli, il s'agit là d'une démonstra-

tion intéressante qui tend à prouver que cette solution est possible.

Actuellement, le groupe de travail procède à une étude très précise quant aux conditions et aux limites de l'emploi à mi-temps.

De nombreux problèmes relatifs au statut des membres du duo font surface parmi lesquels : la question de l'engagement, de la titularisation, du traitement, de la caisse de pensions, de la caisse de remplacements, des cours de perfectionnement et aussi de l'éclatement du « couple ».

Il est entendu que si ce nouveau mode d'enseignement trouvait auprès de nos collègues un écho favorable, il permettrait de débloquer dans une certaine mesure le « bouchon » de la prochaine rentrée scolaire.

Le CC SPN en est au stade de l'interrogation et du scepticisme : les mesures qui prétendent sauvegarder le caractère de maître généraliste (dans les duos) sont-elles applicables dans la pratique ?

J.-P. M.

Réparation et polissage de

MEUBLES ANCIENS

Travail soigné. Prix modérés

René Barrière, ébéniste,
rue du Nord 11, Lausanne. Tél. (021) 23 02 91

Se rend à domicile. Devis sans engagement

Campagne 1+1 = 10

Préambule

Dans ce N° 32 de l'« Educateur », les sections de la SPN vont tenter de se présenter à vous, chers collègues « isolés ». Les présidents ont brossé un rapide portrait de leur section respective. Vous remarquerez immédiatement que tout ne va pas pour le mieux quant à la quantité ! Ceci dans chaque section... Nous espérons vivement dépasser ce taux très insuffisant de 50 % d'affiliation. Je tiens à rappeler que ce taux tient compte des 200 collègues inscrits à la VPOD. Les enseignants neuchâtelois sont les plus individualistes sur le plan romand. Tous les autres cantons — dont aucun n'a d'article constitutionnel concernant le référendum obligatoire pour toute dépense nouvelle et renouvelable dépassant une certaine somme — ont des associations SP... plus « fournies » que la SPN. Paradoxalement notre association a toujours été à l'avant-garde ; elle joue constamment le rôle de précurseur dans tous les domaines. Nous sommes la force (!), ayons le nombre.

Voici, dans le désordre, les divers messages venant du Haut, du Milieu et du Bas... Bonne lecture, cher collègue esseulé et laisse-toi convaincre qu'être seul et isolé n'est guère recommandable, même en période de haute conjoncture : nous sommes persuadés que l'opportunisme n'est pas la seule motivation qui vous incitera à adhérer à la SPN. Le manque d'information, le rythme affolant de la vie actuellement sont autant d'obstacles à une prise de conscience et répétons-nous « mieux vaut tard que jamais »...

J.-P. B.

District de Neuchâtel

Presque 120 membres, dont 90 en ville et 30 dans les divers villages de l'entre-deux lacs. Une section qui n'a pas trop souffert mathématiquement de la rupture malheureuse et inopportune SPN-VPOD. Mais ces 120 membres souhaitent ardemment un rapprochement avec les collègues « out ». Le comité actuel se compose surtout de maîtres primaires soit René Tailfer (Charmettes), Antoine Weber (Serrières), Marie-Louise Lambelet (Saint-Blaise), Yves Demarta (Les Parcs). Francis Houriet et Eric Huguenin représentent les maîtres spéciaux et Jean-Pierre Buri les maîtres préprofessionnels. L'éventail est assez complet quoique trop masculin ! Une ou deux collègues féminines seraient bienvenues.

Au point de vue des activités de la section, vos collègues membres de la SPN pourront vous renseigner : je pense qu'il serait fastidieux de répéter toutes les informations données régulièrement dans notre bi-hebdomadaire corporatif. Le mieux serait que ces derniers vous prêtent la collection des numéros 1975.

Ceci pour le passé. Quant à l'avenir, réservez la date du vendredi 5 décembre 1975. Cette soirée « gastronomique, divertissante et récréative autant que dansante doit être le « Wright » des enseignants primaires et préprofessionnels du district de Neuchâtel.

Le Rallye 1975 deviendra le Rallye 1976... Le manque de participants « automnaux » a incité le comité à reporter cette épreuve digne de Monte-Carlo (!) au printemps prochain.

Tout ce que mes collègues présidents

des autres sections relatent quant aux activités syndico-corporatives de leurs sections pourrait être répété ici. Je vous laisse le soin de vous ébahir devant la multitude des problèmes qui sont NOS problèmes.

Le président :
J.-P. Buri.

District du Val-de-Ruz

L'article que j'ai reçu n'est certes pas très actuel puisqu'il rapporte des activités de cette section en 1974. C'est pourtant l'occasion pour un néophyte de réaliser tout ce qu'entreprend un comité en une année. La dimension de la section n'a donc pas d'influence sur le volume des affaires traitées. Précisons qu'un plus grand « réservoir » de membres permettrait une meilleure répartition du travail.

J.-P. Buri.

Comité et délégués pour 1975

Président : André Monnier, Valangin. Vice-président : René Gretillat, Coffrane. Délégué CC : Maurice Tissot, Montmolin. Secrétaire : François Cuénat, Les Geneveys-sur-Coffrane. Verbaux : Jean-Jacques Spohn, Savagnier. Caissier : Philippe Schaer, Les Geneveys-sur-Coffrane.

Délégués de l'assemblée des délégués : Berthe-Hélène Balmer, Gilbert Hirschy, Bernard Bryois, suppléant. Vérificateurs de district : André Schumacher, Marc Nicolet. Vérificateurs du canton : Philippe Schaer, André Schumacher. Délégué commission pédagogique : Jean-François Mathez. Délégué commission culturelle : Charles Brunner. Délégué formation

continue : Gabriel Ruedin. Délégué commission financière : Maurice Tissot. Revision des statuts : Jules-Auguste Girard. D'autres délégués de notre section ont été nommés directement par le CC.

Rapport du président

En date du 14 mars 1974, vous avez accepté lors d'une assemblée générale extraordinaire le principe d'un comité à nommer par région pour une durée qui devrait être de deux ans. Du printemps 1974 au printemps 1976, la circonscription ouest a constitué tacitement un comité de la manière suivante : président : André Monnier ; vice-président : René Gretillat ; délégué au CC : Maurice Tissot ; secrétaire : François Cuénat ; secrétaire des verbaux : J.-J. Spohn ; caissier : Philippe Schaer.

La passation des pouvoirs s'est effectuée à la rentrée de Pâques mais les missions émanant du CC ne sont toujours pas parvenues à temps à leur destinataire. Après quelques semaines de flottement, le délégué au CC et le président de section ont pu se consacrer normalement à leur tâche.

1974 va rester pour notre société une année de transition, marquée avant tout par la rupture définitive avec la VPOD. Contrairement à ce qui s'est passé dans les Montagnes neuchâteloises, notre section a su préserver son unité au moment même où celle-ci est nécessaire.

Notre section accueille avec plaisir deux nouveaux membres : Carmen Casani et François Cuénat. Je leur souhaite officiellement la bienvenue en espérant qu'ils trouveront nombre de satisfactions au sein de notre association. Au chapitre des démissions, nous notons celles de M^{mes} Virgilio et Gagnebin, ainsi que celle d'Eric Dubois. Gisèle Challandes et Fritz Nussbaum ont demandé leur mutation à une autre section.

Nous n'avons pas intensifié notre action de recrutement ces derniers temps, attendant la liquidation de l'affaire VPOD et la présentation des nouveaux statuts SPN. Nous souhaitons cependant que les contacts personnels par les correspondants de collège soient poursuivis.

Notre association a pris un virage important, que certains qualifient même de dangereux puisque tout retour en arrière est impossible. Tout autre sera le millésime 1975, important lui aussi car il verra l'introduction de nouveaux statuts, la préparation d'une campagne de recrutement, l'élaboration d'un contre-projet concer-

nant le tronc commun et la préparation de la trisannuelle qui aura lieu dans notre district.

En automne, notre section a discuté deux volumineux rapports, refusant à l'unanimité celui du fameux tronc commun et acceptant avec quelques réticences celui traitant de la formation des maîtres de préprof. Le bureau du comité s'est réuni à trois reprises pour régler diverses affaires administratives et votre président a assisté à quatre conférences avec le CC, se rendant compte de l'immense activité qui y règne. Les problèmes professionnels, économiques et culturels sont nombreux, et au moment même où des critiques s'élèvent à travers notre canton et où le doute assaille peut-être quelques-uns d'entre vous, je puis vous assurer que notre CC lutte sans relâche pour la sauvegarde de notre profession et de nos intérêts et reste un interlocuteur valable auprès du DIP. Notre délégué, Maurice Tissot, est bien placé pour s'en rendre compte et il nous présentera tout à l'heure un résumé des différents points traités en 1974.

Merci aussi à Berthe-Hélène Balmer envoyée par le Val-de-Ruz aux dernières assemblées des délégués et à Jules-Auguste Girard qui représente notre section à la commission des statuts avec, m'a-t-on dit, sa verve et sa bonne humeur habituelles. Toute notre gratitude va aussi aux collègues nommés directement par le CC dans diverses commissions romandes.

Le président : *A. Monnier.*

District du Val-de-Travers

L'union fait la force

S'il est un thème purement syndical, c'est celui-là. Il a toujours bercé les travailleurs de la planète. Aussi nous autres, collègues du Val-de-Travers, nous avons compris depuis longtemps la nécessité de l'entraide collégiale confraternelle, et plus récemment la nécessité de se serrer les coudes, les deux choses étant ce qu'elles sont...

C'est pourquoi, il me faut vous présenter la section de la SPN du Val-de-Travers ; forte de 50 membres et de 5 membres retraités, un comité de 9 personnes conduit sa destinée. Des collègues dévoués la représentent auprès du CC, de l'assemblée cantonale et de l'assemblée SPR ; d'autres accomplissent un travail souvent obscur, mais combien utile auprès de commissions (pédagogique, perfectionnement, consultative, langue II, coordination math.). Le travail ne man-

que pas ! Nous avons introduit ces dernières années des rencontres bimensuelles entre le comité et les correspondants de collègues, ce qui nous permet de suivre de plus près la chronique pédagogique des villages du vallon. Nous devons cependant regretter à ce sujet l'absentéisme de certains correspondants. Nous savons leurs occupations respectives. Mais il serait souhaitable que ce mouvement soit plus fidèlement suivi afin que la section soit vraiment l'interlocutrice de chacun de ses membres. Les assemblées générales (deux en moyenne par année) nous permettent de maintenir les liens avec les membres de la section, elles nous donnent l'occasion de faire le tour des problèmes corporatifs et syndicaux. Au cours de l'année, nous convoquons des assemblées extraordinaires qui nous permettent de discuter des problèmes spécifiques (égalité des salaires entre hommes et femmes, problème du niveau 6). Certains collègues prendront peur en lisant ces lignes, mais cela ne représente que 3 à 4 assemblées par an. Nour nous plaisons à signaler ici que G. Bouquet, l'actuel président central et membre de la section, vient souvent à nos assemblées et sait avec l'éloquence qu'on lui connaît présenter les vues et idées du comité central, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

Mais après « l'officiel » le récréatif.

L'oignon fait la soupe

S'il me faut passer du coq à l'âne, et par cette occasion faire le baudet, c'est pour évoquer d'autres « menus » plus gastronomiques et moins « administratifs ». La section se réunit volontiers pour des soirées familières (fin d'année : souper chalet), des rencontres culturelles : conférences, projections. J'aimerais rappeler au souvenir des collègues la merveilleuse conférence d'E. A. Klausner sur l'histoire du Val-de-Travers, les visites du tunnel de la Clusette et de la mine d'asphalte entre autres. Ayant la chance de pouvoir compter sur la bienveillante collaboration de collègues musiciens nous nous berçons régulièrement au dessert d'un concert.

Comme on peut le voir, programme très éclectique, mais cet éclectisme n'est-il pas un des impératifs de notre profession ?

En espérant avoir brossé un tableau complet et attrayant de la section, en souhaitant une plus grande participation de chacun et l'appui en renfort de nouveaux (bien)venus, il me reste à formuler un vœu : une SPN forte et unie dans l'intérêt de tous, mieux armée pour défendre les intérêts de chacun mais surtout celui de l'école.

Le président : *P. Liebe.*

District de La Chaux-de-Fonds

L'initiative de schisme étant prise par un ancien membre de la section, M. Marcel-Ali Jaquet, notre section fut assurément la plus touchée du canton. Elle vit en quelques mois, son effectif passer d'une bonne centaine de membres à moins de cinquante. De plus, au nombre des fondateurs de la nouvelle section VPOD, se retrouvèrent deux membres du comité SPN (départ lourd de conséquences, puisqu'ils occupaient les postes de caissier et de secrétaire). Les VPODistes avaient du matériel de propagande et purent ainsi facilement amener dans leurs rangs des enseignants qui, jusqu'alors, ne s'étaient jamais préoccupés de syndicalisme. Pour contrecarrer cette campagne nous nous trouvions dépourvus, les nouveaux statuts n'étant pas adoptés. (Est-ce leur côté trop syndical qui provoque l'inadmissible lenteur de la procédure d'adoption ?) Le personnel enseignant est peu enclin à adhérer à un syndicat fantôme. Nous pensons donc qu'il est **urgent** de mettre sur pied ce syndicat autonome (tant attendu) afin de pouvoir présenter du concret aux instituteurs et aux institutrices de La Chaux-de-Fonds qui désirent se mettre à l'abri des coups bas qui pourraient provenir du château.

Les problèmes rencontrés par le comité de notre section furent avant tout internes. De nombreuses démissions, mais plus encore de membres qui ne s'acquittaient pas de leurs cotisations, soit par oubli, soit parce qu'ils avaient démissionné sans croire utile d'en informer par écrit leur ancien comité. Et puis, essayer de retrouver de bonnes âmes afin que notre section soit représentée dans toutes les commissions. Enfin réunir des assemblées générales (de 10 ou 12 membres, comité inclus !!!) afin de mandater nos délégués et de proposer à la commission scolaire de la ville le nouveau directeur des écoles primaires, et ce parmi quatre candidats. Nous noterons ici que la commission scolaire n'a pas suivi la proposition des syndicats et a porté son choix sur un autre candidat. Faut-il s'en étonner quand la plupart des motions de nos délégués sont rejetées par la majorité des commissaires. Il faudra donc à l'avenir se montrer plus ferme, mais pour ce faire les enseignants de La Chaux-de-Fonds doivent se montrer plus solidaires et se préoccuper autant des problèmes posés actuellement à notre pédagogie qu'à la stabilité de l'emploi dans notre profession.

Rochat Luc.

Jeanneret J.-Claude.

District du Locle

Lors de la dernière assemblée générale de section, du 9 juin 1975, quatre membres du comité étaient démissionnaires. Ils ont été remplacés et dans sa séance du 1^{er} octobre, le comité s'est constitué de la manière suivante : président : Pierre Fellrath, Kaolack 12, Le Locle ; vice-président : Edgar Jobin, F.-W. Dubois 4, Le Locle ; caissier : Jean Huguenin, A.-Lambelet 1, Le Locle ; verbaux : Giovanni Magnani, Envers 54, Le Locle ; secrétaire : Marie-F. Grüring, Sorbiers 23, Le Locle. Comité central : délégué : Georges Bobillier, Bournot 33, Le Locle ; suppléant : Raymond Jeanneret, Primevères 4, Le Locle.

Les perturbations provoquées par les problèmes syndicaux se sont reportées sur l'activité de la section. Pendant ces deux dernières années, presque tous les problèmes qui nous ont occupés étaient d'ordre syndical. Notre collègue loclois René Raymond a mené avec fermeté et rapidité la commission cantonale chargée de mettre sur pied des nouvelles structures pour la SPN. Nous le félicitons et le remercions, ainsi que la commission, pour l'excellent travail qui, nous l'espérons, portera bientôt ses fruits.

Le comité a examiné entre autres les problèmes : a) du tronc commun et des nouvelles structures des degrés 5-6 ; b) formation du corps enseignant à l'Ecole normale ; c) égalité salaire hommes-femmes ; d) commission syndicale romande ; e) rapport suisse concernant l'introduction et la coordination des langues vivantes. Le président et le vice-président assistent à toutes les séances de la commission scolaire. Nous avons participé à l'élaboration du nouveau règlement de celle-ci. Le comité a suivi avec intérêt les problèmes de sous-direction de l'école secondaire et de commerce du Locle puisque cette place est en principe destinée à un enseignant de la section préprofessionnelle. De nombreux contacts ont été pris avec les autorités à ce sujet.

Notre comité et notre section expriment le vœu que se réalise une fois une unité de tous les niveaux du corps enseignant neuchâtelois puis romand. Il faudrait pour cela que chacun fasse passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. L'enseignant a trop tendance à se croire seul à posséder la vérité et il semble plus vite prêt à se former « sa société » qu'à militer dans une société syndicale commune à tous et défendant les intérêts de tous. Il n'est souvent pas prêt à accepter les décisions générales qui ne correspondent pas à « sa vérité », alors il s'octroie le droit de quitter le groupement pour rester isolé ou pour fonder un nouveau groupuscule. Il ne réussit qu'à affaiblir la

position du corps enseignant, alors qu'au contraire, notre profession a besoin d'être toujours plus forte dans notre société moderne. La constitution d'une société syndicale romande sera fort longue mais nous espérons fermement y arriver.

Le président.

District de Boudry

Comité de section

Président de section : Bolle Jean-Jacques, Nord 1, 2052 Fontainemelon, tél. (038) 53 33 12. VP et délégué au CC : Monnier Georges-André. Caissière : Kunz Françoise. Secrétaire : Schwab Roger. Assesseurs : Grandjean Marc-Antoine, Künzi Jean-François, Thierrin Maurice.

Effectif (octobre 1975)

91 membres (53 femmes, 38 hommes) dont 22 enseignent en section préprofessionnelle.

Avec ses 91 membres répartis dans 12 collèges dont trois centres secondaires, la section de Boudry présente un vaste échantillonnage des différents types de milieu scolaire : milieu urbain de Peseux-Corcelles, regroupement intercommunal de Cescole qui compte plus de 800 élèves ou petit collège à une seule classe et cinq ordres comme Vaumarcus ou Fresens. Cet échantillonnage se retrouve souvent au niveau des préoccupations des membres du corps enseignant. Mais, loin de les diviser, cette situation permet au contraire à chacun de prendre vraiment conscience des problèmes, des préoccupations ou des vœux légitimes d'autres collègues.

Dans l'organisation des activités propres à la section, le comité a toujours tenu à travailler dans deux directions : la première, purement syndicale, nous permet, dans des séances souvent fort animées, de préparer nos interventions dans les assemblées des délégués ou de prendre position sur les questions soulevées par d'autres sections, notre comité central, ou encore par le Département de l'instruction publique. La seconde est de caractère culturel puisque chaque année nous organisons plusieurs rencontres : sorties botaniques, théâtre, visites commentées d'expositions ou de musées... rencontres suivies parfois de joyeux repas !

Nous espérons que tous nos collègues non affiliés à notre syndicat comprendront que, dans la crise économique que nous traversons, il est de première importance d'appartenir à une association professionnelle forte et que l'adhésion de chacun est nécessaire au bien de tous. Nous invitons ces collègues non membres à s'approcher de nous pour toute demande de renseignement supplémentaire et... à bientôt dans nos rangs !

Le président de section :
J.-J. Bolle.

Conclusion

Nous espérons que ce tour d'horizon vous aura permis d'apprendre à connaître mieux la SPN. Dans deux semaines, le président central évoquera la SPN globalement dans un numéro plutôt « historique ».

J.-P. B.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :

Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87.

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



La SPR UNE ET DIVERSE

Grave pléthore à l'école primaire

Alors que l'école primaire avait souffert d'une grave pénurie pendant plus de vingt ans, la situation s'est brusquement retournée dans le Jura et c'est maintenant d'une sérieuse pléthore qu'elle est affectée. Quarante enseignants, soit 11 instituteurs et 29 institutrices, sont actuellement sans place. En juin dernier, il n'y eut que 49 postes au concours pour 97 brevetés. 29 des jeunes collègues non titularisés ont été brevetés en 1975, 4 en 1974 et 3 en 1973.

L'avenir est sombre ! Jusqu'ici, quatre démissions seulement ont été annoncées pour février 1976. Le corps enseignant dans son ensemble est très jeune. Les jeunes institutrices mariées ont tendance à ne plus démissionner. D'autres, qui préféraient le plus souvent effectuer des remplacements occasionnels, cherchent à reprendre un enseignement à plein temps. Peu de jeunes partent encore pour l'étranger, et beaucoup en reviennent. La diminution des naissances est constante. Des familles d'ouvriers étrangers retournent dans leurs pays. Les perspectives d'ouverture de nouvelles classes se font problématiques. Des tendances de suppression de classes existantes apparaissent. En raison de la conjoncture économique défavorable et de l'amélioration sensible des salaires depuis 1973, les maîtres nommés ne quittent plus leurs fonctions et bon nombre de ceux qui avaient déserté l'enseignement y reviennent.

Jusqu'en 1979 : 343 nouveaux enseignants primaires !

Les trois écoles normales du Jura accueillent actuellement 343 étudiantes et étudiants. On en trouve 93 à Porrentruy, 128 à Delémont et 122 à Bienne. Les futures jardinières d'enfants et maîtresses d'ouvrages qui se trouvent à l'École normale de Delémont ne sont pas comprises dans le nombre des élèves cité de cet établissement.

Sauf accident de parcours, 115 nouveaux enseignants primaires seront brevetés en 1976 (ENP, 22 ; END, 49 ; ENB, 44) ; 100 en 1977 (ENP, 25 ; END, 44 ; ENB, 31) ; 71 en 1978 (ENP, 27 ; END, 19 ; ENB, 25) ; 57 en 1979 (ENP, 19 ; END, 16 ; ENB, 22). Avec les 40 enseignants aujourd'hui sans place, les 343 futurs maîtres représentent le 50 % des

titulaires actuels des classes primaires du Jura.

En admettant le remplacement de 50 titulaires chaque année à partir de 1976 — chiffre optimiste selon certains, pessimiste selon d'autres, et que l'on peut considérer comme possible — il y aura 105 nouveaux ou récents brevetés sans place en 1976 ; 155 en 1977 ; 176 en 1978 ; 183 en 1979. En admettant encore que les trois écoles normales réduisent leurs admissions totales à 45 élèves à partir de 1976, il faudrait 36 ans pour que la pléthore soit totalement résorbée ! Calcul simpliste ? Peut-être.

Les remèdes

La pléthore fut subite. Pour tenter de la conjurer, la DIP a dès juillet 1974 élaboré des directives à l'intention des autorités scolaires communales : lors de remplacements, les commissions et les directeurs sont priés d'accorder priorité absolue aux enseignants possédant un brevet bernois ; ils donneront la préférence aux enseignants nouvellement diplômés plutôt qu'aux institutrices mariées qui ne sont pas soutien de famille ; afin de répartir le travail avec le maximum d'équité, une centrale de remplacement est instituée qui est chargée d'établir le fichier des remplaçants disponibles et de les proposer aux autorités scolaires ; les commissions et directeurs des écoles secondaires sont priés, lors de remplacements, d'engager un instituteur primaire diplômé qui devrait avoir, en règle générale, priorité sur un bachelier ; les postes pourvus provisoirement doivent être mis au concours afin de procéder à des nominations définitives d'enseignants brevetés ; contacts avec les cantons romands afin que ceux-ci — le Valais en particulier qui compte encore une légère pénurie — soient disposés le cas échéant à engager pour une année des maîtres d'autres cantons plutôt que de faire appel à des normaux ; autorisations de congés des enseignants facilitées, en accord avec les commissions d'école respectives ; limitation des admissions dans les écoles normales d'un nombre restreint de maturitants (2 à 3 candidats au lieu d'une dizaine) ; limitation des admissions aux écoles normales (3 classes au lieu de 4).

On a aussi tenté de limiter les leçons

supplémentaires données par les titulaires en créant des postes de maîtres auxiliaires. Jusqu'ici, trois postes semblables ont été repourvus à Courrendlin, Porrentruy et Bienne.

Il faut cependant préciser que les moyens d'action de la DIP sont restreints, les nominations d'enseignants ressortissant à la compétence des autorités communales.

En face de la situation pléthorique qui ira en s'aggravant dans les prochaines années, et qui pourra voir jusqu'à 200 brevetés sans place et sans aucune possibilité de s'employer dans un autre secteur économique, d'aucuns souhaitent que les directives de la DIP deviennent rapidement des ordonnances. On pourrait encore fonder certains espoirs sur la prolongation des études à l'école normale d'une ou deux années. Mais n'oublions pas que les effets de cette mesure ne se feraient sentir que quatre ans après l'instauration du nouveau régime, l'Etat ne pouvant prolonger le temps d'apprentissage des candidats au brevet déjà admis.

On pense enfin dans de larges milieux que la seule mesure pouvant efficacement résorber la pléthore et la ramener à des normes acceptables serait d'abaisser l'âge de la retraite, actuellement à 62 ans pour les institutrices, et à 65 ans pour les instituteurs.

Pour demeurer objectif, il faut ajouter que les inspecteurs scolaires disposent cette année de nombreux remplaçants brevetés, que ceci ne s'était plus produit depuis longtemps et que l'école y trouve son avantage. Que les 40 enseignantes et enseignants brevetés sans place ne sont pas au chômage. Plusieurs effectuent leur école de recrue, l'une est sommelière, l'une s'est inscrite à l'université, tous les autres sont occupés à des remplacements.

Fin de la pénurie à l'école secondaire

Tout est beaucoup plus clair au niveau secondaire. Tous les enseignants ont actuellement un poste. On a connu une pénurie aiguë et quelques postes sont encore tenus par des gens non titularisables. La pénurie sera sans doute résorbée en 1976. Il faut cependant savoir que l'Etat n'a pas la possibilité de régulariser le nombre des candidats au diplôme, sinon en instaurant à l'université le numerus clausus tant controversé. En revanche, une information est donnée chaque année dans les écoles moyennes supérieures qui le désirent et, dans tous les cas, au moment de l'inscription des étudiants, qui les renseigne objectivement sur les chances

qu'ils ont d'obtenir une situation en fin d'études.

L'enseignement à mi-temps

L'instauration du système d'enseignement à mi-temps qui verrait deux enseignants se partager un poste complet ressortit à la compétence des communes. Mesure envisagée au moment de la pénurie pour tenter d'intéresser des institutrices mariées, elle n'a jusqu'à présent, et à notre connaissance, jamais été admise. A la DIP, tout en doutant de l'impact réel qu'elle aurait sur la pléthore, on y voit certaines difficultés d'ordre administratif, de responsabilité partagée et de dualité, mais aussi des avantages : spé-

cialisation de la maîtresse, adaptation progressive de l'enfant à la pluralité des maîtres, facilité de la prise en charge totale de la classe par une des deux maîtresses en cas d'absence de l'autre. Il ne s'agit pas ici d'une prise de position de la part de la DIP, mais plutôt de considérations non exhaustives. Pour le président de la SPJ, les effectifs pléthoriques d'enseignants nous amèneront à réfléchir à ce problème et à prendre position sous peu. Dans le cas où la loi serait modifiée, il serait important d'y définir la responsabilité de chacun des enseignants exerçant à mi-temps. Les avantages pourraient être évidents : pour des enseignants momentanément atteints dans leur santé, limités dans leur résistance physique ou

nerveuse, mères de familles ayant des difficultés à mener de front leur classe et leur ménage, acquisition d'une formation complémentaire, obligation de travailler en collaboration, peut-être un moyen de mettre fin à un individualisme aussi tenace que dépassé. « Mais mi-temps ou pas, l'école vaudra ce que vaudront les enseignants ! »

Nous remercions ceux qui nous ont permis d'écrire cette étude en nous fournissant les indications indispensables : MM. Jean Sommer, chef de service à la DIP ; Charles Hirschi, inspecteur scolaire, responsable pour le Jura de la Centrale de remplacement ; Maurice Petermann, inspecteur scolaire ; Maurice Villard, inspecteur des écoles secondaires ; Pierre Ielmi, président SPJ ; les directeurs des écoles normales.

A. Babey.

La SPJ et le futur canton du Jura

Dans quelques mois, les élections à la Constituante jurassienne seront le premier acte officiel de la mise en chantier du nouveau canton. Les votes successifs du 16 mars, du 7 et du 14 septembre ont définitivement fixé les frontières qui partageront le Jura en deux. Le 19 avril dernier, le comité général avait pris à la quasi-unanimité la décision de mettre fin aux structures actuelles de la SPJ lorsque la séparation serait définitivement consommée. Il s'était aussi déclaré favorable à instituer alors des relations bipartites, les organes de liaison n'ayant aucun pouvoir de décision. Il nous a paru intéressant de demander au président SPJ, le collègue Pierre Ielmi, de nous brosser un tableau des tâches qui incombaient maintenant au CC. On s'apercevra qu'elles ne concernent pas seulement le nouveau canton, mais également les districts demeurant dans le canton de Berne.

Mais avant d'aborder ce point, nous avons voulu connaître les grands problèmes traités au cours des derniers mois par le CC.

— Je crois qu'il n'y a pas de grands ou de petits problèmes, a répondu le président. Il y a des problèmes, et qui doivent être résolus. Certains d'entre eux, qui nous paraissaient devoir nous prendre un temps considérable, ont été réglés plus rapidement que, par exemple, la désignation d'un collègue dans certaine commission. Toutefois, une de nos premières préoccupations a été la pléthore et la recherche de moyens pour y remédier. Nous avons, à cet effet, présenté des propositions l'année dernière déjà à la DIP. Le mal étant fait, elles ne constituaient que des palliatifs.

» Il y eut aussi les relations avec CIRCE. Une grande partie de notre travail fut consacrée au problème de la prolonga-

tion de la formation des enseignants. Dans les propositions faites, nous avons voulu mettre l'accent sur l'aspect qualitatif et non seulement quantitatif. Nous avons ici travaillé en étroite collaboration avec le comité cantonal SEB, qui nous consulte régulièrement et nous considère comme un partenaire à part entière. C'est aussi dans un excellent esprit que nous avons débattu avec cet organisme des modalités du partage qui découlera des décisions politiques récentes. Enfin, nous avons, au comité SPR, traduit les soucis du CC jurassien de voir l'« Educateur » faire peau neuve par la modification de sa présentation. Nous avons collaboré aussi à la désignation d'une commission pour l'étude de la syndicalisation de la SPR. La consultation découlant des travaux de cette commission sera organisée sous peu.

» Ce programme pourra paraître maigre au profane. N'oublions pas toutefois que se greffent là-dessus un volume imposant de correspondance et d'échange avec les collègues, la désignation de représentants dans les commissions SPJ, SEB, SPR et CIRCE, ainsi que les relations régulières avec le Centre d'information pédagogique, le Centre de perfectionnement, les associations affiliées à la SPJ, la DIP, etc. »

— Parmi les grandes tâches de l'avenir ou déjà en cours, quelles sont celles que l'on peut prévoir pour le CC jusqu'au moment de la partition de la SPJ ?

— Tout d'abord, en ce qui concerne la SPR, nous aurons à nous définir quant à la syndicalisation. Avec la SEB, nous essaierons d'atténuer les difficultés nées de la pléthore. Mais la tâche la plus importante sera celle de la restructuration de la SPJ en fonction des événements politiques. Pour les affaires courantes et la

préparation du statut futur, comme en ce qui concerne la désignation des membres dans les commissions, il faut d'abord savoir que le comité SPJ, au début de cette année déjà, a accepté à l'unanimité de ses membres un modus vivendi qui a été parfaitement appliqué jusqu'à ce jour : les représentants de chacune des deux parties du Jura s'abstiennent de voter dans toute affaire spécifique à l'une d'elles. Si chacun peut s'exprimer et apporter son opinion, le pouvoir de décision n'appartient qu'aux représentants de la région intéressée. Il ne peut donc y avoir aucune majorisation d'une des deux parties par l'autre.

— A un certain moment, il y aura donc deux sociétés pédagogiques jurassiennes, l'une du canton du Jura, l'autre du Jura bernois. Que fait-on, dans le futur canton, pour préparer les structures de la société qui regroupera les enseignants ?

— Depuis un certain temps déjà, les collègues représentant au CC les districts du futur canton se réunissent avec les présidents de sections, ceux-ci et les membres de leur comité ayant jugé que les premiers étaient les mieux placés pour faire démarrer la SPJ du nouveau canton.

» Forts de cette reconnaissance, nous avons consulté des collègues de tous les degrés de l'enseignement. Au vu des résultats obtenus lors de ces consultations, il semble que nous nous acheminions vers la création d'un syndicat unique, groupant tous les membres de la corporation, depuis les jardinières d'enfants jusqu'aux maîtres de gymnases et d'écoles normales. A l'intérieur de ses propres structures, ce syndicat devra trouver les moyens de protéger les intérêts des minorités : maîtresses d'ouvrages, maîtres secondaires par exemple. De toute manière,

il appartiendra aux enseignants eux-mêmes de définir les structures du syndicat. Un groupe de travail va se réunir incessamment pour jeter les bases statutaires de ce syndicat. Ce groupe comprendra les représentants de toutes les catégories d'enseignants concernés.

» Les responsables de la SPJ des trois districts du nord pensent suivre le calendrier de la mise en place politique du canton. Au moment où se réunira la Constituante, la nouvelle SPJ devra donc être suffisamment structurée pour se faire entendre. Cela suppose que nous battions des records de vitesse, de bonne volonté et de compréhension mutuelle. »

— Et que feront nos collègues des districts restés bernois ?

— Il leur appartiendra également de se déterminer sur le type de structures syndicales et pédagogiques qu'ils entendent se donner dans le cadre de la SEB ou en dehors de celle-ci. J'éprouve cependant certaines craintes à leur égard car il me semble qu'ils ont actuellement très peu conscience du fait qu'ils deviendront une minorité encore plus faible face à une majorité encore plus forte. S'ils veulent préserver les prérogatives que l'École jurassienne avait acquises à ce jour, ils ne peuvent se contenter de laisser aller...

— N'appartient-il pas alors au comité SPJ de préparer déjà les structures des districts du sud ?

— Le CC doit faire preuve dans cette affaire de beaucoup de délicatesse. Nous ne voulons donner à quiconque l'impression que nous nous préoccupons d'affaires qui ne sont pas les nôtres. Le fait que déjà maintenant, comme nous l'avons dit plus haut, les représentants du sud au CC sont souverains pour prendre des décisions concernant leur région montre bien l'esprit qui nous anime. C'est pourquoi nous n'interviendrons pas dans la mise en place d'une nouvelle structuration éventuelle de la SPJ dans le sud, si les intéressés ne nous le demandent pas. S'ils entendent agir par eux-mêmes, nous respecterons leur volonté. S'ils nous le demandent, nous travaillerons pour eux avec la même ardeur que pour leurs collègues du nord.

— Pour le président SPJ, l'école du futur canton sera-t-elle différente de ce qu'elle est aujourd'hui ?

— Elle sera ce que le peuple souverain et les enseignants voudront bien en faire.

» On peut cependant admettre que l'école sera bénéficiaire du dynamisme qu'on fait naître les luttes pour la création du nouvel Etat et de l'enthousiasme, comme du désir de renouveau, que provoquera la mise en place des structures politiques.

» Je crois que l'école « chasse-gardée-des-enseignants » appartient au passé. Les structures scolaires, le contenu des pro-

grammes, sont en définitive des options politiques sur lesquelles chacun est appelé à réfléchir et à se déterminer. En revanche, le choix de la méthode, l'action pédagogique ressortissent au domaine technique réservé aux enseignants.

» Dans le canton du Jura, on peut raisonnablement attendre un changement des structures scolaires. Nous nous achevons, à un rythme assez rapide, vers une école globale à définir, vers une véritable démocratisation des études. Certes, cela ne sera pas facile, chacun, et pas des moindres, n'étant pas convaincu des imperfections flagrantes du système actuel. Une implantation démographique irrégulière et dispersée, le cloisonnement géographique, la volonté légitime de ne pas vider les petits villages de leurs enfants, le traditionalisme, la peur du changement seront autant d'obstacles sérieux à franchir. Il faudra donc faire preuve d'allant et d'imagination. D'autre part, nous aurons à veiller à ce que l'hémorragie de matière grise cesse, ou tout au moins ne s'aggrave pas. Le Jura a et aura besoin de hautes valeurs intellectuelles. Ce n'est que par le maintien, voire le développement des écoles en place que nous y arriverons, et aussi par la création d'autres écoles dont nous sommes encore dépourvus. »

A. Babey.

Le système

Midi. La table familiale. En face de moi, le va-et-vient de la fourchette cesse soudain. Deux yeux bleus cherchent les miens.

— Dis papa, la science, c'est une branche principale ?

— Je ne crois pas.

— Il faudrait qu'ils sachent ce qu'ils veulent. M. X dit que oui et M. Y que non.

— ... ?

Un temps. La fourchette ne bouge pas.

— Si j'ai deux notes en dessous dans les branches principales, je n'y reste pas. Et si j'ai une note en dessous dans les branches principales et une dans les branches secondaires, est-ce que j'y reste ?

— Je ne sais pas.

— Après tout, cela m'est égal, j'ai ma moyenne en allemand, j'ai 4.

La fourchette reprend ses voyages, tant il est vrai que le moral passe par l'estomac !

Depuis que Tête Blonde est entrée à l'école secondaire en août dernier, nos repas sont agrémentés de conversations

du genre. Il ne lui a pas fallu longtemps pour apprendre à calculer une moyenne, pour classer les branches en principales et secondaires. Finis la joie d'apprendre, l'enthousiasme de la découverte. Il en est aux décomptes d'épicier : 4, 5, 4 1/2, moyenne ... à un dixième près. La machine à calculer électronique du grand frère lui est très utile. Croyez-moi, il ne lui faudra pas beaucoup plus de temps pour apprendre à doser son effort en fonction du classement artificiel des branches et des fameuses moyennes à atteindre.

Education physique

Cours cantonal de ski alpin 1976

L'inspecteur cantonal de l'éducation physique et des sports, d'entente avec la direction de l'Instruction publique, organise pour la partie francophone du canton un cours de ski alpin, destiné au corps enseignant primaire et secondaire qui

J'aurai beau lui expliquer que l'on ne travaille pas pour des notes, que toutes les branches ont une égale importance parce qu'elles sont toutes formatives de l'homme, que c'est l'effort qui compte, pas seulement le résultat... et d'autres savantes théories que tout le monde proclame mais que personne n'applique, il ne me croira pas. Je nagerai à contre-courant.

Nous déciderons-nous une bonne fois à dévier le courant ?

Pi.

pratique régulièrement le ski ou organise des camps de ski avec sa classe.

Dates : du vendredi 2 au mardi 6 janvier 1976.

Lieu : « Le Chaudron », 1874 Plana-chaux-Champéry (VS).

Indemnités : 4 indemnités journalières

et 4 indemnités de nuit couvrant une partie des frais d'entretien.

Inscriptions : elles se feront sur la formule ad hoc, à demander au soussigné. Cette formule, accompagnée de l'attestation de la commission d'école certifiant que l'enseignant pratique le ski avec sa classe ou participe activement à un camp de ski, est à retourner au plus tard jusqu'au 29 novembre 1975.

Remarque : les personnes qui ont déjà participé à un tel cours ont la possibilité de s'inscrire ; toutefois, en cas d'affluence, la préférence sera accordée aux enseignants qui n'ont pas encore suivi ce cours.

Les inscriptions tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

Cours de patinage artistique et de hockey sur glace : consulter le carnet du centre de perfectionnement, respectivement : 3.50.5. et 3.9.2. Délai d'inscription : 1^{er} novembre 1975.

Ski de fond : 3:50.9. Délai d'inscription : 29 novembre 1975.

Camps scolaires d'été et d'hiver

Les commissions et les directions des écoles primaires et secondaires sont invitées à renseigner l'inspecteur scolaire de l'arrondissement concerné, ainsi que l'inspecteur de l'éducation physique et des sports lorsqu'elles organisent des camps d'été ou d'hiver ou des excursions de plu-

sieurs jours en dehors de leur localité, afin d'éviter d'inutiles déplacements à MM. les inspecteurs.

A cet effet, elles demanderont, par

écrit, le « Questionnaire pour les camps scolaires d'été ou d'hiver » à Henri Girod, 2533 Evillard.

Henri Girod.

Ecole normale de Delémont

25 ans d'enseignement

M. Fernand Donzé, professeur à l'Ecole normale, a été fêté par ses collègues pour ses 25 ans d'enseignement. C'est après avoir obtenu successivement les diplômes de maître secondaire et la licence en lettres classiques que M. Donzé a commencé sa carrière pédagogique. Il fut maître secondaire à Tramelan de 1950 à 1963, puis fut élu à l'Ecole normale de Delémont où il enseigne actuellement le français, l'histoire et le latin. Il est aussi maître responsable de tous les moyens audiovisuels de l'établissement.

Parallèlement à son activité d'enseignant, M. Donzé est représentant jurassien de la sous-commission « Français » de CIRCE I et de CIRCE II. Cette fon-

ction l'a conduit à diriger, à l'Ecole normale, et pour le compte du Centre de perfectionnement du corps enseignant, les cours de formation des enseignants jurassiens à la grammaire des nouveaux plans romands, ainsi qu'à leur méthodologie.

C'est donc un pédagogue compétent qui fête ses 25 ans d'enseignement, ainsi qu'un enseignant actif, appelé à assurer des responsabilités face à l'ensemble du corps enseignant jurassien. En même temps qu'il lui remettait le souvenir du Conseil-exécutif, M. Jacques-A. Tschoumy, directeur, au nom de ses collègues de l'Ecole et des enseignants jurassiens, félicita vivement M. Donzé, et le remercia de son engagement et de la probité qu'il démontre à chaque moment de son action pédagogique.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

La SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie ? L'enseignement à mi-temps ?

Constat

Dans notre relation parue dans l'« Educateur » N° 26 sous le titre « De la pléthore à la stabilisation temporaire », nous avons en quelque sorte, sans le savoir, anticipé sur le développement à conférer à cette première partie du 4^e thème commun. C'est pourquoi, afin de répondre convenablement, quoique d'une manière succincte, à la question posée, nous nous bornerons à résumer le contenu de notre petite étude intitulée, le 26 septembre, « La situation en 1975 ».

1. Sortie des écoles normales : 92 candidats et candidates, dont 23 de sexe masculin et 69 candidates.

2. Sur les 23 candidats : 19 diplômés, 4 échecs dont leurs auteurs ont pu rece-

voir un poste, 2 brevetés poursuivant leurs études à plein temps. Donc, pas de pléthore.

3. Sur les 69 candidates, 65 réussites. Sur ce nombre, 10 d'entre elles n'ont pas brigué un poste, ce qui est un phénomène courant. A l'exception d'une seule institutrice sans place mais affectée à des remplacements temporaires, toutes les jeunes enseignantes sont pourvues d'un poste dans l'enseignement primaire, spécialisé ou privé. Donc, pas de pléthore.

Comment expliquer la résorption de la pléthore redoutée ?

A remarquer d'abord que la fermeture de quelques classes, par suite de causes

diverses, aurait pu aggraver dans une notable mesure le risque de pléthore. Par contre, plusieurs facteurs favorables ont contribué à dénouer la situation : renoncements à la fonction, mariages avec des non-Fribourgeois, démissions, placements dans l'enseignement spécialisé, demandes provenant de l'enseignement privé, enfin certains non-renouvellements de préavis de la part de quelques autorités scolaires et l'un ou l'autre licenciements de personnes au comportement incompatible avec la mission enseignante. Pourquoi le cacher ? En définitive, pour 1975, stabilisation. Les nombreuses initiatives prises par le DIP lui-même ont été couronnées de succès dans la recherche de débouchés convenables.

Nuance oblige

Notre relation du 26 septembre (« Educateur » N° 26) faisait état de 8 licenciements, ce qui pourrait faire croire, de la part du service compétent du DIP, à une mesure exagérément sévère. Il n'en est heureusement pas ainsi puisque seuls 2 ou 3 licenciements ont été prononcés.

Pléthore 1976 à 1978 ?

La situation satisfaisante qui caractérise finalement 1975 ne laisse pas d'être préoccupante sur le sort que réserve l'avenir. On ne serait pas objectif ni impartial si l'on fermait les yeux sur le risque certain de l'encombrement de la fonction pour les 3 années à venir. Il est toutefois difficile d'en mesurer l'acuité dès à présent. Les chiffres fournis par le « Faisceau » nous en démontrent cependant l'ampleur pour l'ensemble du canton et ses deux fractions linguistiques : en 1976, 44 instituteurs et 92 institutrices, en 1977, 53 maîtres et 72 maîtresses. Faut-il s'en alarmer outre mesure ? L'organe de l'Association cantonale mentionne dans le numéro de mai 1975 les huit mesures d'ores et déjà envisagées par le DIP afin de parer, au moins partiellement, à l'engorgement des effectifs pour ces prochaines années.

S'il paraît possible d'orienter un certain nombre de sujets vers le contingent des maîtres spéciaux, de l'enseignement spécialisé, du service de remplacement ou de l'enseignement secondaire inférieur, on se demande dans quelle mesure l'effectif actuel des femmes mariées pourra être maintenu. Ce problème mérite certes qu'on s'y consacre avec autant de réalisme que de doigté.

En ce qui concerne l'absorption du futur contingent masculin, il faudra bien envisager de rétablir aussitôt que possible la parité des fractions féminine et masculine. Ce qui n'est pas pour faciliter dans l'immédiat l'élimination de la pléthore féminine. Pour les institutrices d'expression française, l'année 1978 verra très probablement la fin de l'état pléthorique, aucune sortie n'ayant lieu dans 3 ans, la durée des études pour le secteur féminin étant désormais de 5 ans. La situation entrevue pour 1978 aura pour effet supplémentaire de faciliter le rééquilibre des effectifs puisque la féminisation sera en régression.

Le phénomène pléthorique qui affectera sérieusement l'enseignement primaire ne tardera pas non plus à contaminer également le front du secondaire inférieur et dans une moindre mesure, le supérieur.

Dans la pire des hypothèses, on pourrait conclure avec le philosophe que rien ne va aussi mal qu'on le craint, ni aussi bien qu'on le souhaite.

L'enseignement à mi-temps

L'organisation scolaire fribourgeoise actuelle ne compte aucune classe à mi-temps dans l'enseignement primaire. Cette mesure n'est d'ailleurs pas à envisager pour l'instant. Jusqu'à présent, de telles précautions ne se sont pas avérées néces-

saies. Au plus fort de la crise de 1930 à 1940, on n'avait pas eu recours à semblable disposition. En définitive, on n'envisagerait pareille perspective que dans le cas, presque improbable d'ailleurs, où toutes les mesures préconisées en vue de conjurer une pléthore aiguë deviendraient insuffisantes ou inefficaces. Au pis aller, quelles autorités communales accepteraient de délivrer des préavis sur deux têtes ?

C.

Assemblée ordinaire des délégués

Les délégués sont convoqués à l'assemblée ordinaire annuelle qui aura lieu le mercredi 26 novembre 1975 à 17 heures à l'aula de l'Ecole secondaire de Châtel-Saint-Denis.

TRACTANDA :

1. Procès-verbal SD/SPF du 20 novembre 1974.
2. Comptes 1974-1975.
Rapport de vérification.
3. Désignation d'un suppléant vérificateur.
4. Budget et cotisation 1975-1976.
5. Rapport du président.
6. Propositions individuelles ou des sections.
7. Divers.

Notes :

1. Les propositions individuelles ou des sections parviendront au président jusqu'au samedi 22 novembre 1975.
2. L'AD sera suivie d'une conférence « Education permanente des enseignants » par M. Denis Perrenoud.

Pour le comité :

Claude Oberson, président.

Un dernier lot de nomination

Confirmations ou désignations

Lors de ses séances du 5.8.1975, 2.9.1975 et 9.9.1975, le Conseil d'Etat a procédé aux attributions de fonctions suivantes :

Fribourg-Ville : Michèle Andonie-Trezzini, Bardy Marie-Noëlle, Marie-Claude Gianora, Torche Micheline. **Arconciel :** * Aberegg Alain (F). **Belfaux :** Vez

Yvonne, * Bosson Eliane, Bongard André, Andrey Nicole. **Bonnefontaine :** Theys Liliane. **Grolley :** Singy Armande. **Farvagny-Gd :** * Allemann Michel. **La Corbaz :** Thierrin Françoise. **Lossy-Formangueires :** * Minguely Gabriel. **Marly :** Pasquier Evelyne. **Fribourg :** Joye Elisabeth. **Rossens :** Duc Christiane. **Treyvaux :** Limat Jacques. **Villars-s-Glâne :** * Chollet Marie-Rose, Gerber-Zumwald Françoise, Page Marie-Thérèse, Berger Jacques. **Bulle :** * Vallélian Daniel, Gremion Monique, Grandjean-Mestdag Marie-Andrée. **Bulle (ELP) :** Kohler Catherine. **Broc :** * Reynaud Elisabeth. **Echarlens :** Bongard Claude. **Villarvolard :** Murih Bernadette. **Enney :** * Kaeser Gérard. **Gumefens :** Brugger Thomas. **Vuadens :** Magnin Danielle. **Cormérod :** Angéloz Bernadette. **Cournillens :** Pittet Claudine. **Courtepin :** Schnarrenberger Pierre, Rappo Nicole, * Bourqui François. **Meyriez :** Chatton Benoît. **Romont :** Brodard Roger, Clerc Alexandra. **Promasens :** * Dévaud Bernard. **Villaraboud :** Pally Reto. **Siviriez :** Corpataux Marie-Paule. **Estavayer-le-Lac :** Frossard José, Schmidt Michelange. **Lully :** Piette Jean-Marie. **Montagny :** Wicki Christiane, Burgy Marie-José. **Attalens :** Torche Charly. **Pont :** Dévaud Danielle. **Semsaies :** Grand Denis. **Domdidier :** Chappuis Marlène.

Remarques : les noms ci-dessus précédés d'un astérisque désignent les enseignants provenant de la formation extraordinaire qui, en date du 9.9.1975 ont fait l'objet d'une nomination. Ce sont aussi au surplus les derniers éléments issus de la formation accélérée.

La future indexation

Malgré l'apparition assez rapide de la récession et de l'influence plutôt restrictive qu'elle semblait devoir exercer sur l'indice des prix à la consommation, celui-ci n'en a pas moins accentué sa progression. Le problème de la compensation au renchérissement va donc se traduire inévitablement par une nouvelle indexation dont le taux n'est supputé, pour le moment, que dans les sphères officielles restreintes.

Au sujet du calcul de l'indexation qui va intervenir en novembre prochain, il apparaît désormais certain qu'on va enfin appliquer une échelle dégressive, donc variable selon le volume des traitements. En effet, comment pourrait-on soutenir l'idée que, sur la base d'un taux supposé par exemple de 10 %, un fonctionnaire touchant un traitement de Fr. 50 000.— puisse avoir besoin de Fr. 5000.— de compensation alors que le ménage d'un

autre serviteur de l'Etat gagnant Fr. 25 000.— doit se suffire d'un appoint de Fr. 2500.— ? Si les charges étaient supposées à peu près égales, le premier réaliserait un profit net de Fr. 2500.—.

Il y a donc dans le calcul de l'indexation appliqué jusqu'à présent un aspect absolument inéquitable qu'il importe de corriger. Une commission émanant de la Fédération du personnel a élaboré un projet tendant à corriger l'abus d'une indexation proportionnelle. La mesure projetée visera, souhaitons-le, à octroyer l'indexation entière aux traitements inférieurs tout en ne sacrifiant pas trop les salaires du haut de l'échelle.

C.

Chez les maîtres de stage

Est-il encore besoin de préciser qu'on entend par maîtres de stage ceux et celles qui associent à la direction de leur classe un normalien candidat ou candidate en cours de formation pédagogique ? On conçoit toute l'importance du rôle formateur qu'assument les enseignants qui acceptent de suivre et de guider un futur maître. A cet effet, un récent arrêté du CE du 27 mai 1975 a fixé à Fr. 100.— par semaine les honoraires des enseignants qui assument la mission précieuse de coopérateur à la formation pratique de leurs futurs cadets.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Valais

La SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie ?

Situation actuelle

C'est certainement la récession qui a rendu les emplois d'Etat plus sûrs, ces dernières années. L'alignement du salaire de l'instituteur à la moyenne suisse a contribué, lui aussi, à rendre notre profession enviable.

Pourtant, il y a quelques années seulement, la situation n'était point stable du tout pour le Département de l'instruction publique. Pour remédier aux nombreuses cessations d'activité, et en vue de pourvoir les nouvelles classes (en 10 ans, le nombre de classes a augmenté de 254 !), l'Etat du Valais avait dû prendre les mesures suivantes :

— libérer les normaliens à la fin de la 4^e année ;

— permettre à d'autres étudiants (sections commerciales, scientifiques ou classiques) de « bifurquer » en cours d'études à l'Ecole normale ;

— engager du personnel provenant d'autres écoles normales (cantons romands) ou même des étrangers (Belges, Valdotains...).

Pour l'année 1975-1976, la situation a bien évolué, et les autorités valaisannes craignent le renversement de la vapeur.

De 41 enseignants étrangers au canton l'an dernier, le nombre a passé à 25.

Risque de pléthore ?

Outre les deux raisons citées dans mon introduction, d'autres éléments peuvent nous faire craindre une éventuelle pléthore :

— les soucis financiers du canton, qui obligent d'une part à freiner la création de nouvelles classes, et d'autre part à stabiliser les effectifs des classes déjà existantes ;

— les 523 normaliens, répartis sur cinq années, qui viendront grossir sous peu les rangs du personnel enseignant ;

— le nouveau mode de vie de la femme : malgré la charge de famille, l'institutrice abandonne de moins en moins l'enseignement ; en 1973-1974, la gent féminine représente le 64,1 % du personnel ;

nel ; en 1974-1975, le chiffre a passé à 66,9 %.

Mesures prises

D'abord, au niveau de l'Ecole normale, la cinquième année est à nouveau introduite, et les effectifs des classes sont resserrés (cet automne, il y a eu 84 admissions en 1^{re} année, contre 130 il y a deux ans !).

Ensuite, l'Etat devra accorder la priorité aux enseignants formés aux Ecoles normales de Sion et de Brigue.

L'enseignement à mi-temps

Les rares cas où l'enseignement à mi-temps fut expérimenté en Valais ne nous permettent pas d'en faire une étude approfondie. Notre association, manquant de faits concrets, ne peut prendre une position claire sur ce sujet. Tout au plus, nous pensons qu'un tel type d'enseignement n'est possible qu'avec une étroite collaboration des personnes engagées.

P. M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.

Au jardin de la chanson

Les cathédrales

Andantino

 SOL mi DO RE7 SOL mi la RE7

1. O ba-tis-seur de ca - thé-dra-les, D'il y a tell'-ment d'an-nées Tu

 SOL mi DO RE7 SOL la RE7 SOL
 cré-ais a - vec des é - toi-les Des vi-traux hal - lu - ci - nés,

SOL DO RE7 SOL DO RE S17
 Flam-mes vi - vas Tes o - gi - ves S'en-vo-laient au ciel lé-gér.

DO RE RE7 SOL DO RE7 SOL rit. S17
 Et j'é-cou-te sous tes voû-tos L'é-cho de pas in-chan-gés.

a Tempo

 mi la S17 mi mi la S17 mi
 Mais tou-jours à tes cô-tés Un gars à la tête un peu foi - le

SOL DO RE7 SOL mi la RE7 SOL
 N'ar - rê-tait pas de chan-ter En jou-ant sur sa man-do -

Refrain

 S17 la RE7 si la sol, ja ré SOL mi la RE
 - le. Sans le chant des trou - ba - dours

RE7 SOL LA7 RE7 SOL mi la RE7
 N'au-ri-ions point de ca-thé-dra-les Dans leurs cryp-tes sur leurs dal-lés

 SOL mi la RE7 SOL+6
 On l'en-tend son-tou - jours. 2. Com - - - jours. 3. Toi

2
 Combien de fous, combien de sages
 Ont donné leur sang, leur cœur
 Pour élever devers les nuages
 Une maison de splendeur...
 Dans la pierre
 Leurs prières
 Comme autant de mains levées
 Ont fait chapelle plus belle
 Que l'on ait jamais rêvée.

Le jongleur à deux genoux
 A bercé de sa complainte
 Les géants à l'air très doux
 Une épée dans leurs mains jointes.

3
 Toi qui jonglais avec les étoiles
 O bâtisseur de beauté,
 O bâtisseur de cathédrales,
 Oh ! pussions-nous t'imiter !
 Mille roses
 Sont écloses
 Au cœur des plus beaux vitraux
 Mille encore vont éclore
 Si nous ne tardons pas trop.

Et si nous avions perdu
 Nos jongleurs et nos poètes,
 D'autres nous seraient rendus
 Rien qu'en élevant la tête.

« J'ai le sentiment qu'Anne Sylvestre fabrique quelque chose qui ressemble au monde de
 l'Inluminure et des Tapisseries. »
 Françoise Mallet-Joris

Paroles et musique d'Anne Sylvestre. © Editions musicales Inter-song Tunit, Paris

REMARQUE

Tous les enseignants n'ayant pas encore reçu le nouveau livre de chant « Chanson vole », nous publions ici, à titre exceptionnel, la chanson d'Anne Sylvestre, « Les cathédrales », faisant l'objet de l'émission radioscolaire « A vous la chanson ! » des 11 et 13 octobre.

« Jeu et Jouets »

La nouvelle exposition itinérante de la Fondation Pro Juventute, inaugurée ce printemps, reprend la route avec ses panneaux aux photos et textes suggestifs, ses livres et ses jouets, sous la direction de sa collaboratrice, M^{lle} G. Domenjoz.

Elle sera cet automne à :

St-Maurice, du 5 au 9 novembre (Bibliothèque).

Sierre, du 12 au 16 novembre (salle de paroisse Sainte-Croix).

Morges, du 19 au 23 novembre (Casino).

Son organisation dépend des districts Pro Juventute qui collaborent avec les Ecoles de parents et plusieurs autres groupements locaux, lesquels mettent sur pied diverses manifestations complémentaires. L'exposition s'adresse surtout aux parents et éducateurs. L'on n'y trouve pas de recette, ni de liste de « bons » jouets, mais surtout une invitation à une réflexion personnelle sur le thème du jeu et son importance privilégiée dans le développement de l'être humain. A l'heure où la notion de qualité de vie a tout son sens, cette remarquable réalisation de Pro Juventute ne saurait laisser personne indifférent.

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations
bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences
dans le canton

b:e **schulnah.**
betrifft:erziehung



»Disziplinprobleme«



Dans chaque brochure un thème : du « conflit scolaire » aux « recherches dans l'enseignement » et des « mathématiques modernes » à la « formation de l'enseignant ». Régulièrement aussi des articles sur l'éducation, plans d'enseignement, organisations d'enseignants, développement dans le domaine des mass media (de l'école préparatoire jusqu'aux instituts d'enseignement par correspondance), travail social, tendances de la politique éducative à l'étranger, expériences scolaires, formation professionnelle et reportages didac-

tiques, résumés de conférences, etc.

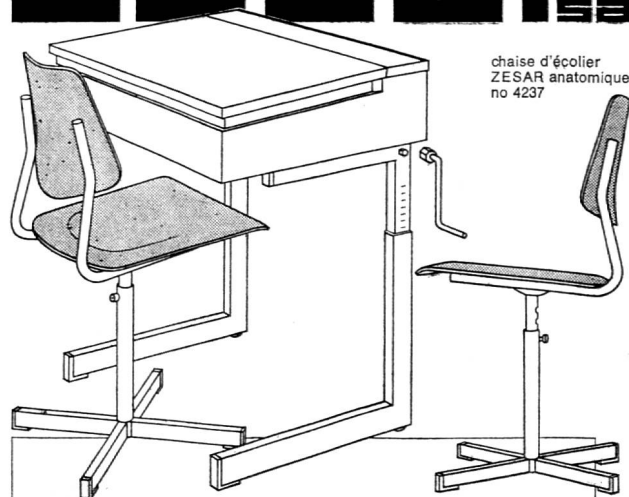
b:e paraît chaque mois, en langue allemande.

Le numéro Fr. 6.—. Abonnement annuel (y compris frais d'expédition) Fr. 52.—. Etudiants Fr. 39.—. Sous réserve de changements de prix.

Demandez un **numéro spécimen gratuit** aux :

Editions BELTZ - Case postale 497 - 4002 Bâle.

ZESAR



chaise d'écolier
ZESAR anatomique
no 4237

La bonne mesure



pour une tenue idéale

ZESAR — le spécialiste du mobilier scolaire

50 ANS D'EXPÉRIENCE

ZESAR SA 2501 Bienne, case postale 25, tél. (032) 25 25 94

Pour gagner de l'ARGENT,

il faut commencer par en investir.

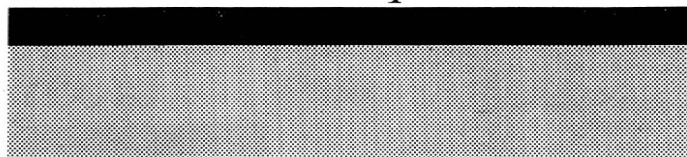
L'ARGENT que nous voulons faire fructifier réclame une attention vigilante. Peu en importe le montant. Nous devons savoir quelle part de notre gain, de nos économies ou d'une succession nous entendons placer. Autre question, plus essentielle encore: où et comment investirons-nous nos fonds? Un capital ne croît pas partout

avec la même rapidité, il ne produit pas partout le même revenu.

Une large gamme de possibilités s'offrant à l'investisseur, il lui est souvent difficile de fixer son choix. Où trouver la solution de ce problème délicat? Interrogez l'UBS, spécialiste en placements. L'UBS est présente dans toute la Suisse.



Union de Banques Suisses



Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.